



Evaluation de la victimisation et des perceptions subjectives de la criminalité dans différentes régions vaudoises

Rapport sur les enquêtes vaudoises de victimisation
de 2002 et de 2005
dans le cadre du Projet Police 2000

Philippe Lamon, Sandrine Haymoz, Martin Killias

19 avril 2005

What was “Police 2000” about?

The goal of POLICE 2000 was to regionalize the different municipal police forces in the canton of Vaud and to define clearly the competences between the municipalities and the canton. The new system proposed 5 processes with a clear definition of the competences.

1. Local security (sécurité de proximité)

Competence: Municipalities

Creation of an inter-municipal alliance with at least 20 police officers, in order to ensure the community security 24/7. In the communities where this condition can't be accomplished, the community security is guaranteed by the canton on the basis of a service contract. Three primer axes were defined:

- Appropriate response to the social demands
- Co-production of the security involving a partnership between the different security actors.
- Proactive approach to security: act and prevent rather than react. Anticipate problems, identify the causes and develop appropriate partnerships so solve such problems.

It includes the fight against low-level crime and antisocial behavior, the local traffic control, maintenance of order and public safety at the local level and prevention. The latter is closely linked to the local security. The challenge is to develop a strategy and tools to get in front of problems and to develop partnerships with actors from different professional circles concerned, whether the public or private sector. Ultimately, the goal is to establish a Regional Council of Prevention and Safety (CRPS) involving the key actors, both platform for exchange and coordination.

A Local Security Contract (CLS) is written, in which are set the priorities and principles to develop and the measures to implement. The CLS binds politics and technics together.

2. Emergency police (police secours)

Competence: Canton

The emergency calls are treated by the gendarmerie, although they can call until 50% of the workforce of the municipal polices. The emergency police process is characterized by rapid intervention to emergency situations. To ensure an intervention on time, this process requires a statistical analysis of the calls and the establishment of a network of suitable patrols. Then the patrols are not engaged, they perform tasks for the benefit of the local security.

3. Fight against medium and serious criminality

Competence: Canton

Based on the concept of partnership with the municipalities.

4. Operational management system and transverse processes

Competence: Canton

The municipalities are able to handle low-level crime and street accidents without fatal injuries.

5. Non strictly policing tasks

Competence: Mostly Municipalities

For the evaluation, the new concept was adopted in tow pilot zones: Riviera (with Vevey and Montreux) and Echallens (a third municipality, Yverdon, joined the project later on). Morges served as a control district, where no change was adopted. The pilot projects started in 2003 and ended about 3 years later with mixed results: The Riviera Region has decided to return to the old system and Yverdon has since adopted a “hybrid” system, mixing Police 2000 and contract delivery.

Table des matières

1. Introduction	5
2. Méthodologie	7
2.1 L'échantillon	7
2.2 La prise d'informations et le sondage par CATI.....	8
3. Analyses	9
3.1 Comment interpréter les nombreuses analyses ?	9
3.2 Les taux de victimisation.....	12
3.2.1 Les vols de véhicules (voitures, motos, scooters, vélos) et vols dans la voiture	12
3.2.2 Le vandalisme sur les voitures	14
3.2.3 Les cambriolages et tentatives de cambriolage	15
3.2.4 Vandalisme sur habitation	16
3.2.5 Les délits contre la personne	17
3.2.6 Délits contre les biens personnels	19
3.2.7 Etat de l'évolution des victimisations	19
3.3 Les incivilités.....	21
3.3.1 Les tapages nocturnes.....	21
3.3.2 Les problèmes de voisinage	23
3.3.3 Les chiens dangereux	24
3.3.4 Les problèmes de circulation routière	25
3.3.5 Les bandes de jeunes	26
3.3.6 Bilan sur les incivilités	26
3.4 La multivictimisation.....	28
3.5 La violence scolaire	30
3.6 Bilan dans les différents districts	32
3.7 La reportabilité à la police	34
3.7.1 La reportabilité des délits	34
3.7.2 La reportabilité des incivilités	36
3.7.3 Les raisons de la dénonciation	37
3.8 L'opinion du travail de la police.....	42
3.8.1 Opinion des victimes de délits sur le travail de la police	42
3.8.2 Les raisons de la non-satisfaction.....	43
3.8.3 L'opinion des victimes d'incivilités sur le travail de la police	43
3.8.4 Les raisons de la non-satisfaction.....	44
3.9 Le sentiment d'insécurité	46
3.9.1 L'influence du sexe, de l'âge, de l'origine et du revenu sur le sentiment d'insécurité.....	47
3.9.2 Le sentiment d'insécurité parmi les victimes d'incivilités	48
3.9.3 Le sentiment d'insécurité et le climat d'entraide des quartiers	49
3.9.4 Le sentiment d'insécurité et l'image de la police	49
3.9.5 La vulnérabilité	51
3.10 L'image du travail de la police	53
3.10.1 Contact avec la police	54
3.10.1 La police à l'écoute et au service de la population.....	57
3.10.2 L'influence du sexe sur l'image de la police.....	57
3.10.3 L'influence de l'âge sur l'image de la police	58
3.10.4 L'influence du revenu et de l'origine sur l'image de la police.....	58

3.11 Les priorités du travail de la police dans l'opinion publique	59
3.12 Les priorités dans le travail de la police.....	62
3.13 Changements d'attitudes de la police perçus par la population	65
3.14 Opinion de la population quant aux différentes polices présentes dans leur région.....	72
3.15 Climat dans le quartier	75
3.15.1 Attitudes face au crime dans le quartier	76
3.16 Les organismes d'aide aux victimes.....	78
4. Conclusion	80
5. Annexes	82
5.1 Annexe 1 : Méthodologie	82
L'échantillon	82
La pondération	82
Le questionnaire.....	83
La prise d'information.....	83
Le sondage par CATI.....	84
Les taux de refus	84
5.2 Annexe 2 : Définitions des infractions dans le questionnaire de 2005.....	86
5.3 Annexe 3 : Graphiques supplémentaires.....	87

1. Introduction

Durant l'année 2002, l'Institut de Criminologie et de Droit Pénal a été mandaté par la Police cantonale vaudoise, dans le cadre de « Police 2000 », pour mener une étude sur l'évolution de la criminalité dans les régions de Morges, Vevey et Echallens. Pour ce faire, nous avons procédé en deux étapes. La première, en 2002, consistait en une description de la situation de la criminalité dans ces régions. La deuxième étape est également une description de la situation de la criminalité dans ces régions en 2005, mais également une comparaison entre les deux situations, soit celles de 2002 et de 2005, afin d'observer d'éventuelles évolutions. Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire dont les thèmes principaux sont la victimisation, le sentiment d'insécurité et l'image de la police. M.I.S. Trend SA à Lausanne, une entreprise de sondage, s'est chargée d'effectuer les interviews auprès de la population vaudoise qui a été divisée en cinq zones, soit Morges, Echallens et Cugy, Echallens rural ainsi que la zone urbaine du district de Vevey et la zone périurbaine du district de Vevey. Nous précisons que Morges, n'ayant pas eu de réforme par rapport à « Police 2000 », constitue notre zone contrôle et les autres régions, la zone pilote. La population étudiée constitue un échantillon de 1'250 personnes.

Comme pour le rapport effectuée en 2002, nous avons analysé les taux de victimisation, soit les taux de victimes de vols de véhicules, de vandalisme sur voitures, de cambriolages et de tentatives de cambriolage, de vandalisme sur habitations, de délits contre la personne et également contre les biens personnels. Nous avons également pris en compte les personnes étant dérangées par les incivilités étant donné que celles-ci influencent le sentiment d'insécurité. Les incivilités étudiées se rapportent aux tapages nocturnes, aux problèmes de voisinage, aux problèmes liés aux chiens dangereux, à circulation routière et aux bandes de jeunes. Nous avons également évalué le sentiment d'insécurité régnant dans les différentes régions ainsi que l'image de la police au sein de la population. Toutes ces analyses ont été faites de manière distincte pour les différentes régions étudiées, soit Morges, Echallens et Cugy, Echallens rural ainsi que les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey, afin de pouvoir évaluer de manière plus pertinente la situation dans chacune de ces zones.

Nous précisons que ce travail n'a pas la prétention d'aborder tous les domaines de la criminalité. En effet, nous nous n'intéressons pas à la grande criminalité ainsi qu'à la criminalité financière, mais plutôt à la petite délinquance et aux incivilités, soit ce qui touche directement le citoyen. Un des buts de ce rapport, mis à part l'évolution de la criminalité, est de trouver les éléments permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Dans ce présent rapport, nous allons, en premier lieu, expliciter la méthodologie de notre travail en présentant notre échantillon et en expliquant la manière dont nous avons pris les informations. Ensuite nous allons présenter les analyses portant sur les thèmes cités précédemment, soit la victimisation, le sentiment d'insécurité et l'image de la police.

2. Méthodologie

Afin de permettre une comparaison de la présente étude avec le sondage de 2002, la méthodologie n'a pas été modifiée. Les quelques points les plus importants sont récapitulés succinctement.

2.1 L'échantillon

L'institut de sondage MIS Trend, qui s'était déjà chargé d'effectuer les interviews lors de l'étude de 2002, a été à nouveau sollicité pour cette étude. 1250 interviews ont donc été effectuées par MIS Trend. Ces sondés ne sont pas les mêmes qu'en 2002, bien que pour quelques cas, cette possibilité, aussi infime soit-elle, reste possible, étant donné qu'ils ont été sélectionnés de manière aléatoire. Les sondés habitent dans les différentes régions, à savoir Morges ainsi que les zones pilotes constituées d'Echallens et Cugy, de la zone rurale d'Echallens et des zones urbaine et périurbaine du district de Vevey. La répartition de 2005 ainsi que de 2002 est présentée au tableau 2.1.

Tableau 2.1 Répartition de l'échantillonnage pour les études de 2002 et de 2005 dans le canton de Vaud

	2002	2005
Morges	258	250
<u>zones pilotes :</u>		
Echallens/ Cugy	251	250
Zone rurale d'Echallens	253	250
Zone urbaine du district de Vevey	250	250
Zone périurbaine du district de Vevey	251	250
Total	1263	1250

La région de Morges est une région dite de contrôle où le projet de Police 2000 n'a pas eu d'effet direct, contrairement aux zones pilotes. Ces zones ont été choisies pour leur bassin de population différent, à savoir allant d'un milieu rural jusqu'au milieu urbain. Ces différentes régions seront étudiées en commun, sous l'appellation de zones pilotes, ainsi que distinctement notamment du fait que le projet de Police 2000 n'a pas forcément eu les mêmes impacts dans ces différents lieux.

Etant donné que chaque échantillon de 250 sondés ne représentent pas un bassin de population de même envergure, une pondération a du être utilisée pour les études des zones pilotes en commun, tout comme pour l'étude de l'échantillon total (voir annexe 1, pondération).

2.2 La prise d'informations et le sondage par CATI

La prise d'informations s'est déroulée, du 25 janvier au 18 février 2005 par l'institut MIS Trend, de manière identique à l'étude de 2002. Les détails se trouvent à l'annexe 1 dans le chapitre « prise d'informations ».

Le sondage a eu lieu dans les mêmes conditions que lors de l'étude de 2002, soit à l'aide de la méthode CATI (computer-assisted by telephone interview) explicitée sous l'annexe 1, « sondage par CATI ».

Le fait que la prise d'informations et la méthode d'interviews soient identiques dans les deux études permet une comparaison valable de ces dernières. En effet, le simple fait de modifier l'un de ces deux aspects aurait un impact irrémédiable sur les résultats si bien que leur interprétation serait bien moins fiable.

Ainsi, dans les études de 2002 et de 2005, tous les éléments méthodologiques, dont le questionnaire (méthodologie sous annexe 1, « questionnaire »), pouvant influencer la comparaison des deux études ont été pris en compte et répétés de manière identique afin de réduire au maximum leur impact sur l'interprétation des analyses comparatives. De même, toutes les analyses concernant l'étude de 2002 ont été refaites afin d'être effectuées identiquement dans les deux études.

3. Analyses

La partie Analyses du présent rapport comporte de nombreux objectifs. Elles doivent permettre de fournir un aperçu de la situation quant à divers sujets pour les régions étudiées ainsi qu'une évolution de la situation dans le temps selon les deux aspects précédents.

Ces analyses doivent permettre de tirer des conclusions claires sur les thèmes abordés. Or prenons l'exemple d'une question à 3 réponses possibles, cela signifie qu'il y aura 3 fois 5 échantillons multipliés par 2 études (2002 et 2005), soit 30 données à comparer. Afin de faciliter la rapidité et l'efficacité de la lecture des données, le chapitre 3.1 fournit une méthode d'interprétation possible de ce grand nombre d'informations.

3.1 Comment interpréter les nombreuses analyses ?

Le concept statistique du présent rapport est basé essentiellement sur la confrontation de pourcentages, qu'il s'agisse de comparer deux régions différentes ou une région dans le temps. Or, prenons l'exemple d'une question fictive pour laquelle nous souhaiterions comparer les régions 1 et 2. Pour chacune d'elles, 10 personnes ont répondu à cette question. Si dans la région A, 2 personnes sont d'accords avec l'affirmation de la dite question, nous obtiendrons un taux de 20% de réponses favorables. Si dans la région 2, ils sont 3, nous obtiendrons 30% de réponses favorables. De ce fait, pouvons-nous dire qu'il y a un taux plus élevé de réponses favorables dans la région 2 ?

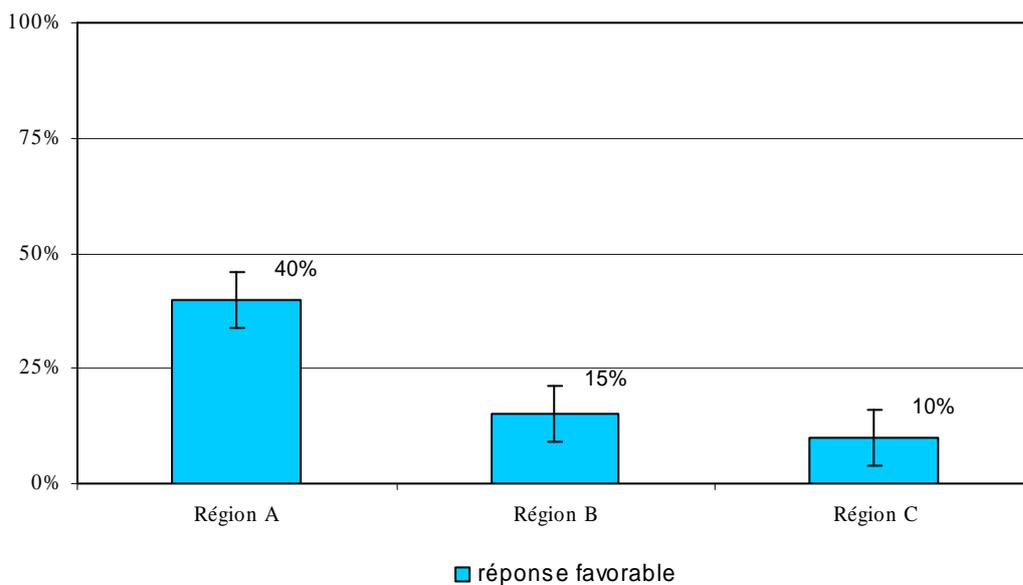
Certes, 10% de différence entre nos régions peut paraître manifestement importante. Mais le bon sens permet ici d'affirmer qu'il aurait suffi d'une réponse différente d'un interrogé pour réduire ou doubler cette différence. Le nombre de personnes interviewées habitant dans les régions 1 et 2 est donc trop faible pour pouvoir faire des conclusions sur le sujet. De plus, la statistique descriptive ne suffit pas à prouver qu'il existe une véritable différence entre nos deux régions. Mais pour ce faire, il existe une statistique dite inférentielle. Elle permet, selon la taille d'un échantillon, de confirmer la réalité de la différence constatée dans l'échantillon à l'ensemble de la population représentée par l'échantillon en question.

Lors de l'étude de 2002, le test de différence de proportions entre deux échantillons indépendants a été utilisé. Ce test compare les taux pour les régions 1 et 2 de notre exemple et permet de dire s'il existe une différence statistiquement significative et dès lors réelle. Il prend en considération le nombre d'interrogés par échantillon. Plus ce nombre est important, plus la différence entre les deux taux a des

chances d'être significative, donc réelle. Ce test sera encore utilisé dans cette étude. Cependant son inconvénient est qu'il faille comparer à chaque fois tous les taux entre eux. Ainsi pour nos 30 données comparables lors d'une question à 3 réponses possibles, la lecture des nombreux résultats est vite insoutenable.

Pour cette raison, nous avons opté pour une méthode complémentaire. Il s'agit des intervalles de confiance. Cette méthode ne s'intéresse pas à deux taux distincts, mais fournit des intervalles dans lesquelles le taux obtenu dans l'étude, avec un échantillon, est vrai dans la réalité, pour l'ensemble de la population. Ainsi, plus le nombre d'interrogés est élevé, plus les intervalles seront restreints et le pourcentage fourni exact. Dès lors, si deux taux ont des intervalles qui ne se chevauchent pas, nous pouvons conclure qu'ils sont différents. En effet, dans ce cas, les tests de différence de proportions sont significatifs. Le graphique 3.1 permet de mieux comprendre cet exemple.

Graphique 3.1 Exemple de l'interprétation des intervalles de confiance



Si nous disons que chaque région du graphique ci-dessus possède un échantillon de 250 interviews. Dans la région B, 15% des sondés ont répondu favorablement à une certaine question. Y a-t-il une différence par rapport aux deux autres régions ayant respectivement 10% et 40% de réponses favorables ? Dans la région B (15% de favorables), selon la taille de l'échantillon et un taux de 15%, nous pouvons calculer l'intervalle de confiance qui est de 10.8 à 19.7% de réponses favorables dans la population représentée par l'échantillon. Pour la région C (de 10% de favorables), les taux variant entre 6.3 et 13.7% nous montrent qu'il est possible que dans cette région, 13% des gens soient favorables à cette question. Or comme il est aussi possible dans la région B que 13% des gens se trouve dans le même cas, ces deux régions ne peuvent être différenciées avec certitude. Pour la région

A par contre, les taux variant entre 33.9 à 46.1% montrent clairement que les gens sont plus nombreux à répondre favorablement à cette question que dans les deux autres régions.

Les intervalles de confiance sont présentés dans les tableaux sous l'annotation « +/- » un pourcentage et dans les graphiques à l'aide de «barres ». Cette méthode est ici fort utile puisqu'elle permet de faire rapidement et clairement autant de comparaisons que nécessaire. Elle est d'ailleurs utilisée dans la bibliographie de référence sur des sondages internationaux similaires à cette étude (ICVS book). Enfin, il est important d'ajouter que ces intervalles de confiance sont calculés à un seuil de 5% d'erreur et sont donc assez précis. Ainsi de légères superpositions peuvent tout de même être significatives¹, de ce fait le test de différence de proportions reste le test de base et est effectué d'office. L'avantage des intervalles de confiance est de fournir un rapide aperçu de la situation.

¹ Par exemple, pour deux échantillons de 100 sujets respectivement, seuls les comparaisons de taux entre 40 et 42% (respectivement 58 à 60%) se chevauchent tout en étant significatif. De tels cas sont donc fort peu nombreux.

3.2 Les taux de victimisation

Les énoncés principaux des questions concernant la victimisation se trouvent à l'annexe 2. Suite à ces premières questions, les personnes ayant annoncé avoir subi un tel acte sont passées par des questions de détails permettant ainsi d'obtenir de nombreuses informations telles que la période durant laquelle cet événement a eu lieu².

3.2.1 Les vols de véhicules (voitures, motos, scooters, vélos) et vols dans la voiture

Nous avons analysé les vols de véhicules, soit les voitures, les motos, les scooters et les vélos ainsi que les vols dans les voitures. Les vols dans la voiture englobent les vols d'autoradio, d'une pièce de la voiture, telle qu'un rétroviseur ou une roue, ou encore d'autres choses qui se trouvaient à l'intérieur de la voiture. Nous avons choisi de traiter les vols de véhicules en général afin que nous ayons plus de cas et que nous puissions interpréter les résultats de manière plus adéquate. Nous précisons que les vols de véhicules à l'étranger ne sont pas pris en considération, étant donné que seuls les vols commis à l'intérieur des districts nous intéressent.

Les taux sont calculés sur une période de 5 ans ainsi que pour l'année précédent le sondage.

Tableau 3.1 Taux de prévalence (taux de victimes) de vols de véhicules et dans les véhicules sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	12.5%	4.2%	10.7%	4.0%	2.9%	2.1%	4.0%	2.6%
Total zones pilotes	13.1%	1.9%	10.7%	1.1%	4.4%	1.2%	3.8%	0.7%
Echallens/Cugy	6.9%	3.2%	5.7%	2.9%	2.8%	2.1%	1.2%	1.4%
Echallens rural	9.5%	3.7%	4.1%	2.5%	2.5%	2.0%	2.1%	1.8%
Zone urbaine du district de Vevey	20.9%	5.4%	14.1%	4.7%	7.4%	3.5%	6.6%	3.3%
Zone périurbaine du district de Vevey	16.8%	4.8%	12.8%	4.3%	6.9%	3.3%	4.0%	2.5%

Dans l'ensemble, les données sur 5 ans font penser à une légère diminution du nombre de délits sur les véhicules. Les données sur une année semblent aller dans le même sens, mais sont bien moins parlantes. Les différences ne sont pas significatives. Le constat que l'on peut en tirer est qu'il ne

² Cette procédure est fort importante car elle permet d'obtenir des taux de prévalence (nombre de personnes ayant subi une victimisation) plus valides. En posant la question sur 5 ans, puis de demander lesquels ont eu lieu l'année précédente, permet d'écartier les cas que l'interrogé aurait directement mis durant l'année précédent le sondage alors qu'en réalité, il eut lieu précédemment.

semble pas y avoir eu de changement, ou si tel est le cas, il s'agirait d'une baisse de la criminalité et non pas d'une augmentation. La comparaison avec les statistiques policières sera d'une grande aide quant à l'interprétation de la situation. Ces dernières fournissent une augmentation, de cas chez les jeunes. Cependant cet état de fait n'est pas perçu concrètement par la population.

De manière plus précise, la situation est identique pour Morges et pour les zones pilotes dans leur ensemble, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Si nous comparons les différentes régions des zones pilotes, nous pouvons remarquer que la situation est identique entre 2002 et 2005. Les régions d'Echallens, Cugy et la zone rurale d'Echallens ont à nouveau des taux significativement plus faibles de victimisation par rapport à la zone urbaine du district de Vevey, et vraisemblablement avec la zone périurbaine de ce district.

3.2.2 Le vandalisme sur les voitures

En parlant de vandalisme sur les voitures, nous entendons les endommagements volontaires de certaines parties de la voiture. Les taux de prévalence de victimes de vandalisme de voitures sont présentés dans le tableau 3.2. Nous précisons que ce tableau mentionne les actes de vandalisme sur les voitures commis dans le district et non ceux commis à l'étranger.

Tableau 3.2 Taux de prévalence (nombre de victimes) de vandalisme sur les voitures sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	9.1%	3.7%	8.9%	3.8%	4.7%	2.7%	4.2%	2.7%
Total zones pilotes	10.9%	2.2%	11.5%	2.3%	2.1%	1.0%	4.2%	2.1%
Echallens/Cugy	3.3%	2.2%	3.3%	2.3%	1.7%	1.6%	2.9%	1.4%
Echallens rural	4.6%	2.7%	5.0%	2.8%	2.1%	1.8%	1.3%	3.4%
Zone urbaine du district de Vevey	10.5%	4.2%	12.2%	4.7%	4.0%	2.7%	5.9%	2.3%
Zone périurbaine du district de Vevey	7.7%	3.5%	7.6%	3.5%	3.2%	2.3%	3.1%	1.4%

La situation concernant le vandalisme sur les voitures est à peu près semblable à celle concernant les vols de véhicules et vols dans les voitures, si ce n'est qu'ici, il n'y a clairement pas eu de différences dans le temps, ceci autant pour Morges que pour les différentes régions des zones pilotes.

Si nous comparons les taux de victimes de vandalisme de voitures sur 5 ans en 2002 et en 2005, nous n'observons pas de différence significative. Par contre, nous pouvons constater que la proportion de victimes de vandalisme sur voitures est significativement plus faible à Echallens et Cugy qu'en zone urbaine du district de Vevey. Il en est de même pour la zone rurale d'Echallens. Ce constat n'a pas changé depuis 2002.

Il n'y a également pas de différence en ce qui concerne la période de 1 an entre 2002 et 2005. Par contre, il y a significativement moins de victimes de vandalisme sur voitures dans la zone rurale d'Echallens qu'en zone urbaine du district de Vevey en 2005.

3.2.3 Les cambriolages et tentatives de cambriolage

Par cambriolage, nous entendons le fait que quelqu'un s'introduise par effraction ou sans autorisation dans l'habitation, la résidence secondaire, le garage, le grenier ou dans la cave d'un répondant pour y voler ou essayer d'y voler quelque chose. Par tentatives de cambriolage, nous faisons référence au fait que quelqu'un essaie de pénétrer par effraction, mais sans succès, dans l'habitation d'un répondant et que celui-ci s'en rende compte en apercevant des dommages aux serrures, aux portes, aux fenêtres ou par des griffes aux fenêtres. Le tableau 3.3 présente les résultats des victimes de cambriolages et de tentatives de cambriolages subis.

Tableau 3.3 Taux de prévalence (nombre de victimes) des cambriolages et tentatives de cambriolages sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	14.0%	4.2%	11.6%	4.0%	3.5%	2.2%	3.2%	2.2%
Total zones pilotes	8.2%	1.8%	10.9%	2.0%	4.0%	1.3%	3.7%	1.2%
Echallens/Cugy	8.8%	3.5%	4.8%	2.7%	1.6%	1.6%	2.8%	2.1%
Echallens rural	7.1%	3.2%	8.8%	3.5%	2.4%	1.9%	2.8%	2.1%
Zone urbaine du district de Vevey	7.6%	3.3%	10.0%	3.7%	5.7%	2.9%	3.6%	2.3%
Zone périurbaine du district de Vevey	6.4%	3.0%	12.0%	4.0%	4.0%	2.4%	4.0%	2.4%

La situation concernant les cambriolages n'a pas réellement changée entre 2002 et 2005. En effet, il n'y a pas eu de diminution ou d'augmentation du taux de cambriolages et de tentatives de cambriolage pour une période de 5 ans entre les sondages effectués en 2002 et en 2005, et ce pour Morges et pour les zones pilotes.

Par contre, la région d'Echallens et de Cugy est significativement moins touchée que les autres régions de la zone pilote sur 5 ans. Mais cette constatation n'est pas manifeste sur une année.

3.2.4 Vandalisme sur habitation

La question sur le vandalisme porte sur certaines parties des habitations ou d'objets (tels que moto, vélo) déposés devant la maison qui ont été endommagés.

Tableau 3.4 Taux de prévalence (nombre de victimes) de vandalisme sur habitation sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	6.3%	3.0%	2.8%	2.1%	2.3%	1.9%	0.8%	1.1%
Total zones pilotes	6.4%	1.6%	5.2%	1.4%	2.0%	0.9%	2.2%	0.9%
Echallens/Cugy	4.3%	2.6%	2.4%	1.9%	3.4%	2.3%	0.0%	0.0%
Echallens rural	3.3%	2.3%	5.2%	2.8%	1.7%	1.6%	2.0%	1.7%
Zone urbaine du district de Vevey	8.1%	3.4%	5.2%	2.8%	3.7%	2.4%	2.4%	1.9%
Zone périurbaine du district de Vevey	4.0%	2.4%	6.0%	2.9%	1.6%	1.6%	2.0%	1.7%

Nous pouvons observer une baisse significative du taux de victimes de vandalisme sur habitation à Morges sur une période de 5 ans. Par contre, il n'y a pas de changement pour les zones pilotes dans leur ensemble. Cependant, sur 1 an, la région d'Echallens et Cugy note une baisse de ce type d'actes. Ce résultat devient intéressant du fait qu'il a été observé une possible baisse des cambriolages et tentatives dans cette région (tableau 3.3).

Si nous tenons uniquement compte des personnes victimisées l'année précédent le sondage, nous n'observons aucune différence significative, et ce pour Morges ainsi que pour les régions constituant la zone pilote. Nous précisons toutefois que les taux de victimes de vandalisme sur habitation sont faibles, ce qui rend encore moins évident la possibilité de tirer des conclusions statistiques claires.

3.2.5 Les délits contre la personne

Par délits contre la personne, nous entendons le fait d'avoir été personnellement et physiquement agressé ou menacé dans le but de voler, de faire du mal, de faire peur ou pour des raisons sexuelles.

Il s'avère que les victimes de délits contre la personne sont relativement faibles, de ce fait nous précisons qu'une certaine prudence est nécessaire à l'interprétation des résultats présentés au tableau 3.5.

Tableau 3.5 Taux de prévalence (nombre de victimes) des délits contre la personne sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	3.1%	2.1%	2.4%	1.9%	0.0%	0.0%	0.8%	1.1%
Total zones pilotes	3.5%	1.2%	3.7%	1.2%	1.1%	0.7%	2.9%	1.1%
Echallens/Cugy	2.0%	1.7%	1.6%	1.6%	2.0%	1.7%	0.8%	1.1%
Echallens rural	2.0%	1.7%	1.2%	1.4%	0.8%	1.1%	1.2%	1.4%
Zone urbaine du district de Vevey	4.8%	2.7%	4.0%	2.4%	1.2%	1.4%	3.6%	2.3%
Zone périurbaine du district de Vevey	3.2%	2.2%	4.4%	2.5%	1.6%	1.6%	4.0%	2.4%

Il n'y a pas de différence significative entre les taux de victimes obtenus en 2002 et en 2005 sur une période de 5 ans en ce qui concerne Morges ou les zones pilotes.

Par contre, sur un an, nous pouvons observer une augmentation significative dans les zones pilotes entre 2002 et 2005 qui semblerait plutôt provenir des régions proche du district de Vevey. Toutefois, nous ne pouvons pas tirer de conclusion face à ce résultat étant donné le faible nombre de cas de victimes de délits contre la personne. En effet, à Morges par exemple, en 2002 aucun cas n'était recensé et deux l'ont été en 2005.

En conclusion, la situation face aux délits contre la personne est la suivante. Peu de cas sont suffisamment importants pour que les sondés les annoncent, et ceci d'autant plus qu'une seule question regroupe l'ensemble des délits contre la personne. A l'aide de trois questions distinctes, nous avons déjà constaté lors de l'étude de 2002 qu'il y a des taux plus importants d'événements qui reviennent en mémoire. Ainsi, la situation telle que présentée par la population n'est pas des plus déplaisante puisque les taux ne sont pas très élevés. Dès lors, une quelconque évolution de la situation entre 2002 et 2005 ne toucherait pas un très grand nombre de personnes proportionnellement parlant face à toute la population. De plus, il est à constater que les taux ne sont pas différents d'une région à

l'autre, et cela aussi bien en 2002 qu'en 2005. Là encore, si la situation concernant les statistiques policières vaudoises parle d'une hausse de la violence, elle n'est pas directement perçue par la population.

3.2.6 Délits contre les biens personnels

Cette question portant sur les délits contre les biens personnels englobe le fait d'être victime de vols de biens personnels, tels que les actes de pickpocket ou les vols de porte-monnaie, vêtement, bijoux, équipement de sport, etc. que ce soit au travail, à l'école, dans un bar, sur la plage, dans les transports en commun ou dans la rue. Nous précisons que seuls les délits contre la personne s'étant produits dans les districts étudiés sont pris en considération. Les vols subis à l'étranger ne sont pas inclus.

Tableau 3.6 Taux de prévalence (nombre victimes) des délits contre les biens personnels sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	2.7%	2.0%	4.8%	2.7%	1.6%	1.5%	2.4%	1.9%
Total zones pilotes	5.4%	1.5%	5.7%	1.5%	1.6%	0.8%	1.8%	0.9%
Echallens/Cugy	1.6%	1.6%	1.6%	1.6%	0.8%	1.1%	0.4%	0.8%
Echallens rural	1.2%	1.3%	1.2%	1.4%	0.0%	0.0%	0.4%	0.8%
Zone urbaine du district de Vevey	8.0%	3.4%	8.0%	3.4%	4.0%	2.4%	2.8%	2.1%
Zone périurbaine du district de Vevey	3.2%	2.2%	4.4%	2.6%	1.6%	1.6%	0.8%	1.1%

En ce qui concerne les données sur une et 5 années, il n'y a pas de différence significative entre 2002 et 2005, en ce qui concerne Morges et les zones pilotes. Nous pouvons toutefois souligner que les habitants de la zone urbaine du district de Vevey sont plus touchés par les délits contre les biens personnels qu'à Echallens et Cugy et que dans la zone rurale d'Echallens. Il faut évidemment prendre des précautions face à ce résultat étant donné le faible nombre de victimes. Il en est de même pour les habitants victimes durant l'année précédent le sondage.

3.2.7 Etat de l'évolution des victimisations

La comparaison des enquêtes de 2002 et 2005 concernant la victimisation fournit des résultats assez semblables, excepté les délits contre la personne qui montrent une éventuelle hausse en 2005. Si les statistiques policières vaudoises sont par contre plus dramatiques, cela peut être dû à différents aspects. Tout d'abord, elles concernent l'ensemble du canton et notamment la ville de Lausanne, où la criminalité y est plus importante. Ensuite, on pourrait supposer que le travail de la police dans les zones pilotes a permis d'enrayer l'évolution de la criminalité dans ces régions. L'augmentation des délits dans les statistiques policières vaudoises a-t-elle eu lieu dans les zones pilotes où la police a

modifié son comportement ? A-t-il eu lieu partout ou exclusivement hors des zones pilotes ? Quoiqu'il en soit la situation n'est pas vécue concrètement par la population, dont seule une minorité de 2 à 3% sont touchée sur un 1 an par la criminalité.

3.3 Les incivilités

Face à la victimisation, il existe d'autres aspects qui dérangent les citoyens, qui portent atteinte à la qualité de vie de ceux-ci et sur lesquelles la police peut agir. Ce sont les incivilités. Nous qualifions les actes d'incivilités comme étant les actes de tapage nocturne, les problèmes de voisinage, les problèmes liés aux chiens dangereux, les problèmes de circulation routière ainsi que les problèmes liés aux bandes de jeunes. Les taux de prévalence pour chacun de ces actes d'incivilités ont été également calculés pour les cinq ans précédant le sondage ainsi que pour l'année le précédent. Nous précisons également que les taux de prévalence pour ces incivilités se basent sur les incivilités qui ont eu lieu dans les districts étudiés, étant donné que la question concerne les dérangements engendrés dans le quartier actuel d'habitation.

En premier lieu, nous allons observer les victimes de tapages nocturnes dans les différentes régions.

3.3.1 Les tapages nocturnes

On a demandé aux répondants s'ils avaient été dérangés, dans leur quartier actuel, par des tapages nocturnes. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.7.

Tableau 3.7 Taux de prévalence (nombre de victimes) de tapages nocturnes sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	28.7%	5.5%	26.8%	5.5%	21.3%	5.0%	22.8%	5.2%
Total zones pilotes	23.3%	2.7%	26.1%	2.8%	19.3%	2.5%	22.6%	2.7%
Echallens/Cugy	19.1%	4.9%	18.0%	4.8%	15.9%	4.5%	13.2%	4.2%
Echallens rural	21.3%	5.1%	10.1%	3.9%	17.4%	4.7%	8.0%	3.4%
Zone urbaine du district de Vevey	26.2%	5.5%	32.8%	5.8%	21.8%	5.1%	29.6%	5.7%
Zone périurbaine du district de Vevey	18.7%	4.8%	21.2%	5.1%	15.5%	4.5%	16.8%	4.6%

En ce qui concerne les répondants dérangés par des tapages nocturnes sur une période de 5 ans, il n'y a pas de différence significative entre 2002 et 2005, et ce autant à Morges que dans les zones pilotes. Par contre, nous constatons que la proportion de répondants dérangés par des tapages nocturnes a significativement diminué dans la région rurale d'Echallens entre 2002 et 2005. Cette région est également beaucoup moins touchée par les tapages nocturnes que toutes les autres régions. Il en est de

même pour Echallens et Cugy. Le taux le plus élevé de tapages nocturnes se trouve dans la zone urbaine du district de Vevey et est significativement plus élevé que dans les autres régions de la zone pilote.

Il n'y a également pas de différence dans la proportion de répondants dérangés par des tapages nocturnes une année précédent le sondage entre l'année 2002 et l'année 2005. Par contre, nous pouvons à nouveau constater que les habitants de la zone rurale d'Echallens sont moins touchés par les tapages nocturnes en 2005 qu'en 2002 et également moins touchés que toutes les autres régions.

3.3.2 Les problèmes de voisinage

Nous avons demandé aux répondants s'ils ont été dérangés dans leur quartier actuel par des problèmes de voisinage. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.8.

Tableau 3.8 Taux de prévalence (nombre de victimes) des problèmes de voisinage sur 5 ans et l'année précédant les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	16.7%	4.6%	16.4%	4.6%	13.6%	4.2%	11.2%	3.9%
Total zones pilotes	18.6%	2.5%	16.4%	2.4%	14.5%	2.3%	12.7%	2.1%
Echallens/Cugy	17.9%	4.8%	11.6%	4.0%	15.1%	4.4%	8.0%	3.4%
Echallens rural	15.0%	4.4%	9.6%	3.7%	10.7%	3.8%	5.2%	2.8%
Zone urbaine du district de Vevey	21.2%	5.1%	18.4%	4.8%	16.8%	4.6%	15.2%	4.5%
Zone périurbaine du district de Vevey	13.9%	4.3%	17.2%	4.7%	10.8%	3.8%	12.4%	4.1%

Il n'y a pas de différence significative entre 2002 et 2005 pour ce qui est des problèmes de voisinage, pour les données sur 5 ans autant que sur une année, excepté dans la zone rurale d'Echallens est moins touchée par les problèmes de voisinage que dans les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey. De plus, dans cette région, nous pouvons observer une baisse significative des problèmes de voisinage entre 2002 et 2005, et ce pour la période de 5 ans et également pour l'année précédant le sondage. Il y a également moins de répondants dérangés par des problèmes de voisinage à Echallens et Cugy que dans les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey entre 2002 et 2005 et ce sur un an.

3.3.3 Les chiens dangereux

Les répondants ont dû mentionner s'ils avaient été dérangés dans leur quartier par des chiens dangereux. Les résultats sont présentés au tableau 3.9.

Tableau 3.9 Taux de prévalence (nombre de victimes) des problèmes liés aux chiens dangereux sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	8.5%	3.4%	4.8%	2.7%	4.7%	2.6%	2.4%	1.9%
Total zones pilotes	4.8%	1.4%	8.2%	1.8%	3.4%	1.2%	5.7%	1.5%
Echallens/Cugy	5.2%	2.7%	8.4%	3.4%	3.2%	2.2%	5.2%	2.8%
Echallens rural	7.9%	3.3%	5.6%	2.9%	4.7%	2.6%	3.2%	2.2%
Zone urbaine du district de Vevey	3.6%	2.3%	8.4%	3.4%	2.8%	2.1%	6.4%	3.0%
Zone périurbaine du district de Vevey	5.6%	2.8%	9.6%	3.7%	4.0%	2.4%	6.0%	3.0%

Nous pouvons constater une augmentation significative entre 2002 et 2005 des habitants ayant été dérangés par des problèmes de chiens dangereux dans la zone pilote sur une période de 5 ans. En effet, le pourcentage de répondants dérangés par des problèmes de chiens dangereux sur 5 ans passe de 4.8% à 8.2%. Pour Morges, nous pouvons observer l'effet inverse, soit une baisse significative des problèmes de chiens dangereux. Par contre, les pourcentages de personnes dérangées par des chiens dangereux des différentes régions constituant la zone pilote ne diffèrent peu.

Cette évolution dans la zone pilote peut être expliquée par l'augmentation des chiens de races dites dangereuses de ces dernières années. Par contre comment expliquer cette baisse des gens étant dérangés par des chiens dangereux à Morges ? Nous n'avons pas d'explication à ce sujet.

3.3.4 Les problèmes de circulation routière

Les habitants des zones étudiées ont été interrogés sur les problèmes éventuels de circulation routière au sein de leur quartier. Le tableau 3.10 présente les résultats.

Tableau 3.10 *Taux de prévalence (nombre de victimes) des problèmes de circulation routière sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005*

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	29.1%	5.6%	20.4 %	5.0%	24.0%	5.2%	17.2%	4.7%
Total zones pilotes	25.8%	2.8%	25.8%	2.8%	23.6%	2.7%	21.6%	2.7%
Echallens/Cugy	23.9%	5.3%	19.6%	4.9%	20.7%	5.0%	18.4%	4.8%
Echallens rural	30.8%	5.7%	20.0%	5.0%	27.7%	5.5%	17.2%	4.7%
Zone urbaine du district de Vevey	26.0%	5.4%	27.2%	5.5%	24.0%	5.3%	22.8%	5.2%
Zone périurbaine du district de Vevey	22.8%	5.2%	28.0%	5.6%	20.8%	5.0%	22.4%	5.2%

Nous précisons que les problèmes de circulation sont le type d'incivilités qui touchent le plus les différents districts étant donné que le nombre de cas rapportés est plus élevé que pour tous les autres types d'incivilités.

Une diminution significative des problèmes de circulation entre 2002 et 2005 peut être observée dans la zone rurale d'Echallens sur la période de 5 ans et également d'un an précédent le sondage. Il faut relever que ce taux en 2002 était le plus élevé des différents districts. Cette diminution significative apparaît aussi à Morges. Serait-ce le résultat de mesures prise par la police pour « pacifier » la circulation, notamment dans les quartiers ?

3.3.5 Les bandes de jeunes

Nous avons demandé aux répondants s'ils avaient été dérangés par des problèmes liés aux bandes de jeunes dans leur quartier. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.11.

Tableau 3.11 Taux de prévalence (nombre de victimes) des problèmes de bandes de jeunes sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	13.6%	4.2%	18.4 %	4.8%	10.1%	3.7%	13.6%	4.3%
Total zones pilotes	15.7%	2.3%	17.2%	2.4%	11.6%	2.1%	15.0%	2.3%
Echallens/Cugy	21.5%	5.1%	13.6%	4.3%	18.7%	4.8%	10.0%	3.7%
Echallens rural	13.4%	4.2%	6.8%	3.1%	11.9%	4.0%	4.4%	2.5%
Zone urbaine du district de Vevey	18.4%	4.8%	22.0%	5.1%	12.8%	4.1%	20.0%	5.0%
Zone périurbaine du district de Vevey	8.0%	3.4%	12.8%	4.1%	6.4%	3.0%	9.2%	3.6%

Nous pouvons observer une baisse significative des problèmes liés aux bandes de jeunes à Echallens et Cugy et dans la région rurale d'Echallens entre la période de 5 ans de 2002 et celle de 2005. De plus, cette diminution entre 2002 et 2005 est significative sur un an. La zone urbaine de Vevey est significativement plus touchée que les autres régions par les problèmes de bandes de jeunes. En effet, il y a presque 5 fois plus de personnes se disant être dérangés par des bandes de jeunes que dans la région rurale d'Echallens.

3.3.6 Bilan sur les incivilités

Concernant les incivilités, les citoyens touchés sont toujours beaucoup plus nombreux que pour les délits. Les taux se situent entre 15% et 25% alors que pour les délits, c'est de l'ordre de 2% à 3% sur un an. L'incivilité qui touche le plus grands nombre de répondants sont les problèmes liés à la circulation routière et celle qui en touche le moins sont les problèmes liés aux chiens dangereux.

Nous avons constaté une baisse des personnes dérangées par des incivilités surtout dans la région rurale d'Echallens et à Echallens et Cugy. En effet, il y a moins de personnes dérangées par des tapages nocturnes, par des problèmes de voisinage ainsi que par des problèmes liés aux bandes de jeunes dans ces deux régions. Dans la région rurale d'Echallens, les problèmes liés à la circulation routière sont également plus faibles qu'ailleurs.

Les problèmes liés aux chiens dangereux ont diminué à Morges et augmenté ailleurs. Une explication face à cette augmentation pourrait être due au fait que lors de l'enquête en 2002, ce problème était relativement faible dans certaines de ces régions et la police aurait donc axé ses forces sur d'autres incivilités plus importantes. Relâchant leurs forces sur les problèmes liés aux chiens dangereux, ceux-ci auraient donc augmentés.

En ce qui concerne les problèmes liés aux bandes de jeunes qui étaient un problème plus prononcé à Echallens et Cugy en 2002, nous pouvons constater une nette diminution de celui-ci. Le problème ayant été décelé semble avoir été résolu par la police.

La situation est plus difficile dans la région urbaine du district de Vevey, où les répondants sont plus dérangés par les bandes de jeunes et où la violence scolaire y est importante.

3.4 La multivictimisation

Nous avons demandé aux répondants qui avaient été victimes de délits en 2004, s'ils avaient été victimes plusieurs fois du même délit. Ici, nous parlons de multivictimisation si le répondant a été victime au moins deux fois du même délit. Il en est de même pour les incivilités, mais dans ce cas, nous parlons de multivictimisation lorsque le répondant a été victimes d'au moins trois incivilités. Les résultats sont présentés dans le tableau xxx.

Tableau 3.11 Taux de prévalence de victimes multiples de délits et d'incivilités produits en 2004 et en 2004 (sur 1 an)

	Multivictimisés	
	2002 %	2005 %
Vols dans la voiture	9.7	15.4
Domage sur la voiture	20.7	10.7
Vol de moto ou scooter	0.0	0.0
Vol de bicyclette	20.2	3.4
Cambriolage	14.2	12.1
Tentative de cambriolage	0.0	19.1
Vandalisme sur habitation	20.5	41.1
Délits contre la personne	33.4	42.9
Délits contre les biens personnels	18.8	13.9
Tapages nocturnes	76.5	71.7
Problèmes de voisinage	78.4	69.8
Chiens dangereux	34.2	50.0
Problèmes de circulation	83.4	86.8
Bandes de jeunes	74.2	79.7

Nous pouvons constater que, bien évidemment, la multivictimisation intervient principalement avec les incivilités plutôt qu'avec les délits. En effet, en 2005, nous pouvons remarquer qu'entre 50 et 86.8% des victimes d'incivilités les ont subis au moins plus de deux fois. En ce qui concerne les victimes de délits victimisées plus d'une fois, les pourcentages varient entre 0 et 42.9%,. 42.9% se rapportant aux délits contre la personne. Il y a significativement plus de victimes de délits contre la personne qui sont multivictimisées par rapport aux autres délits, excepté les actes de vandalisme sur habitation. Il y a significativement moins de personnes ayant été dérangées de façon répétée par des problèmes de chiens dangereux que par d'autres incivilités.

En ce qui concerne les évolutions entre 2002 et 2005, nous pouvons constater qu'il y a significativement moins de personnes victimes de manière répétée de vols de bicyclette en 2005 qu'en

2002. Par contre, il y a significativement plus de victimes répétées de tentatives de cambriolage en 2005 qu'en 2002.

Pour ce qui est des incivilités, il y a moins de cas en ce qui concerne les problèmes de voisinage répétés en 2005 qu'en 2002 et par contre, plus de multivictimisation liés aux problèmes de chiens dangereux.

La multivictimisation peut également être le fait d'être victime de plusieurs différents délits ou incivilités. Dans ce cas, si nous considérons tous les délits ensemble, nous constatons que 49.6% des répondants ont été victimes d'un des délits. Nous avons également observé si certaines personnes avaient été victimes de tous les délits et il s'avère qu'aucun répondant n'a été victime de tous les délits. En ce qui concerne les incivilités, 46.9% des répondants ont été dérangés par une des incivilités et 1.3% d'entre eux ont été victimes de toutes les sortes d'incivilités.

3.5 La violence scolaire

Nous avons posé la question aux répondants ayant des enfants entre 6 et 16 ans fréquentant l'école, si ceux-ci avaient été victimes de problèmes de violence ou rackets à l'école. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.12.

Tableau 3.12 Taux de prévalence (nombre de victimes) de violence scolaire relevée par les parents ayant un enfant entre 6 et 16 ans sur 5 ans et l'année précédent les sondages de 2002 et 2005

	5 ans				1 an			
	2002		2005		2002		2005	
	%	+/-	%	+/-	%	+/-	%	+/-
Morges	15.4%	8.8%	20.8%	10.9%	9.2%	7.0%	13.2%	9.1%
Total zones pilotes	12.3%	4.3%	20.9%	5.3%	7.9%	3.5%	11.7%	4.2%
Echallens/Cugy	15.8%	8.2%	13.0%	7.5%	10.5%	6.9%	9.1%	6.4%
Echallens rural	17.1%	7.9%	18.4%	8.1%	6.8%	5.3%	12.6%	7.0%
Zone urbaine du district de Vevey	8.3%	7.8%	21.8%	10.9%	6.3%	6.9%	12.7%	8.8%
Zone périurbaine du district de Vevey	15.3%	8.3%	23.7%	10.9%	11.1%	7.3%	10.2%	7.7%

Nous tenons à préciser que le nombre de répondants ayant des enfants entre 6 et 16 ans qui fréquentent l'école est assez faible (entre 4 et 15 selon les différentes régions). De ce fait, le nombre absolu d'enfants victimes de violence ou de racket est également faible.

Si nous considérons l'échantillon total, sans tenir compte de Morges, nous pouvons observer que, selon les dires des parents, 20.9% des enfants ont été victimes de violence ou de racket au sein de leur école, et ce sur une période de 5 ans. Si nous comparons ce pourcentage à 2002, qui lui était de 12.3%, nous pouvons observer une augmentation significative de ce genre de problème dans les districts constituant les zones pilotes. L'évolution est similaire à Morges, mais n'est pas significative.

Le pourcentage le plus faible d'enfants victimes de violence scolaire ou de racket en 2002 apparaissait dans la région urbaine du district de Vevey. En effet, à cette époque, il y avait 8.3% d'enfants victimes de ces violences scolaires. Le pourcentage actuel grimpe à 21.8%, soit près de trois fois plus. Il nous semble important de le signaler.

Bien que les différences entre 2002 et 2005 pour les autres districts ne sont pas significatives, nous soulignons tout de même que les pourcentages ont augmenté partout, excepté à Echallens et Cugy.

En ce qui concerne les taux trouvés en 2005, nous n'observons pas de différence significative entre les régions. Néanmoins, le pourcentage le plus faible apparaît à Echallens et Cugy (13%) et le plus élevé dans la zone périurbaine du district de Vevey.

Si nous tenons compte uniquement des victimisations scolaires produites l'année précédent le sondage, il n'y a pas d'évolution significative entre 2002 et 2005. En ce qui concerne 2005, 11.7% des enfants vivant dans un des districts de la zone pilote ont été victimes de violence ou de racket au sein de leur école.

Il apparaît que la victimisation en milieu scolaire a augmenté un peu partout, mais de manière non significative, excepté dans les villes d'Echallens et Cugy où elle a diminué.

Depuis ce constat en 2002, le Département de la Formation et de la Jeunesse et le Département de la Sécurité et de l'Environnement ont pris l'initiative d'une étude approfondie de la situation, à laquelle notre institut a pris part. une étude est d'ailleurs en cours.

3.6 Bilan dans les différents districts

Nous pouvons constater que les zones les plus touchées par les délits et les incivilités sont principalement les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey. En effet, il s'avère qu'il y a significativement plus de vols de véhicules et de vols dans les voitures, de vandalisme sur voitures, de délits contre la personne et de délits contre les biens personnels dans ces deux régions qu'ailleurs. Nous trouvons également des taux significativement plus élevés de personnes se disant avoir été dérangées par des tapages nocturnes, par des problèmes de voisinage ainsi que par des bandes de jeunes. De plus, l'évolution entre 2002 et 2005 est en générale négative dans ce district, bien que les différences ne soient pas toujours significatives et que cela ne concerne pas l'entier des paramètres. Il semble en effet que la détérioration de la situation se soit fait sentir au niveau des incivilités plutôt qu'au niveau des délits relevés.

Par contre, nous avons pu constater une évolution positive dans les villes d'Echallens et de Cugy et surtout dans la région rurale du district d'Echallens. D'abord, en 2002 comme en 2005, ces régions sont significativement moins touchées par les vols de véhicules et les vols dans les voitures ainsi que par les délits contre les biens personnels qu'ailleurs. On constate en plus une évolution positive en ce qui concerne les incivilités, ceci surtout dans la partie rurale d'Echallens, de sorte que ces régions sont sensiblement moins touchées par ces problèmes en 2005 que les autres zones. Un changement important s'est donc produit dans les deux régions de ce district.

Au niveau des explications de l'évolution surprenante (car contraire à la tendance observée dans les autres zones) dans la région rurale d'Echallens, nous nous demandons si elle peut être attribuée à des changements différents qu'aurait apportés le programme «Police 2000» dans cette région par rapport à Vevey et Montreux. Après avoir demandé des précisions à la police cantonale vaudoise, il a été constaté que le programme a débuté une année plus tôt dans l'ensemble du district d'Echallens contrairement à la Riviera. Un quadrillage a été mis en place de sorte qu'un policier puisse s'occuper personnellement d'une zone. Ce procédé a également été effectué à la Riviera, mais bien plus tardivement. Etant donné que le territoire de la région rurale d'Echallens est plus petit que les autres, celui-ci aurait peut-être été mieux quadrillé, offrant une meilleure couverture du secteur, et de ce fait rendant le changement plus visible à la population. De plus, l'effectif dans la région rurale d'Echallens a été augmenté, non pas dans les bureaux, mais bel et bien dans l'espace public, rendant également la présence de la police plus visible. De ce fait, avant la mise en place de « Police 2000 », Echallens n'avait pas de police aussi visible contrairement à Vevey et à Morges. Dans le district de Vevey, les polices cantonale et municipale ont toujours été présentes et le programme de « Police 2000 » a eu un impact plus important d'un point de vue organisationnel plutôt qu'en ce qui concerne sa visibilité.

Que les effets bénéfiques d'une plus grande visibilité de la police dans la région d'Echallens se fassent sentir au niveau des incivilités plutôt qu'au niveau de la criminalité proprement dite, pourrait s'expliquer du fait que la répartition géographique de cette dernière répond plutôt à des critères plus « globaux » et environnementaux, tels la proximité d'un village de l'autoroute, alors que les incivilités trouvent leur racines probablement plus souvent dans les conditions locales dont la présence policière fait incontestablement partie.

3.7 La reportabilité à la police

Les statistiques policières dépendent des affaires enregistrées par la police suite à des plaintes, des dénonciations de la part du citoyen, ou des actions proactives de la police elle-même. Ainsi, de nombreuses affaires ne sont pas dénoncées à la police et ne sont donc pas représentées dans les statistiques policières, ces affaires constituent ce que l'on appelle communément le « chiffre noir ». Le sondage de victimisation permet non seulement de réduire passablement ce chiffre noir, mais en plus il fournit la vision que la population a quant au fait d'avoir subi une victimisation. Le taux de reportabilité est utile ici pour connaître la sensibilité de la population. Est-elle plus encline ou non à dénoncer une victimisation ?

3.7.1 La reportabilité des délits

Nous allons présenter, dans le tableau 3.13, les taux de reportabilité sur cinq ans des différents délits dans les régions étudiées. Nous avons regroupé certains délits qui ont un lien entre eux et nous avons constitué des catégories plus larges au vue du faible nombre de cas dans les différentes régions. Nous avons demandé aux répondants s'ils avaient reporté leur dernière victimisation à la police.

Les catégories retenues sont :

- Les délits sur véhicules qui englobent les vols de voitures, les actes de vandalisme sur les voitures, les vols de motos et scooters ainsi que les vols de vélos
- Les délits contre la propriété qui concernent les cambriolages, les tentatives de cambriolage et le vandalisme
- Les délits contre la personne
- Les délits contre les biens personnels

Il est à remarquer que pour les analyses qui suivent, les données de l'ensemble des zones pilotes ont été remplacées par les données de l'échantillon total pondéré dans le but d'augmenter le nombre d'interrogés pour les questions de détails concernant une faible partie de la population. Les résultats sont similaires à l'échantillon total des zones pilotes et au cas contraire, le constat est expressément indiqué.

Tableau 3.13 *Taux de reportabilité des délits selon les sondages de 2002 et 2005*

	Délits sur véhicules		Délits contre la propriété		Délits contre la personne		Délits contre les biens personnels	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Morges	58%	58%	64 %	57%	44%	15%	65%	51%
Echallens/Cugy	55%	55%	56%	46%	35%	38%	44%	53%
Echallens rural	51%	57%	51%	50%	28%	29%	32%	45%
Zone urbaine du district de Vevey	74%	54%	66%	62%	43%	39%	38%	60%
Zone périurbaine du district de Vevey	53%	58%	45%	55%	31%	40%	44%	49%
Total pondéré	56%	56%	65%	57%	40%	33%	45%	54%

Les délits sur les véhicules, les délits contre la propriété ainsi que les délits contre les biens personnels sont significativement beaucoup plus rapportés à la police que les délits contre la personne. En effet, dans l'ensemble de notre échantillon, 57% des délits contre la propriété, 56% des délits sur des véhicules ainsi que 54% des délits contre les biens personnels sont rapportés à la police, contre respectivement 33% des délits contre la personne. Nous soulignons que seules 15% des victimes de délits contre la personne dénoncent leur victimisation à la police à Morges, ce qui constitue un faible pourcentage.

Les taux de reportabilité sont relativement stables entre 2002 et 2005 en ce qui concerne les différents districts, excepté dans la zone urbaine du district de Vevey où la reportabilité des délits sur véhicules a significativement diminué en 2005 par rapport à 2002, ainsi que la reportabilité des délits contre les biens personnels qui a significativement augmenté en 2005 par rapport à 2002.

Les taux de reportabilité sont généralement similaires dans les différentes régions. Nous pouvons toutefois observer que les habitants de Morges rapportent significativement moins à la police les délits contre la personne que dans les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey.

3.7.2 La reportabilité des incivilités

Nous avons également demandé aux répondants s'ils avaient rapporté les cas d'incivilité à la police. Les résultats de la reportabilité des incivilités sont présentés dans le tableau 3.14. Ils se situent plutôt entre 20 et 30% étant donné qu'il ne s'agit pas d'infractions graves mais d'événements dérangeants.

Tableau 3.14 *Taux de reportabilité des incivilités selon les sondages de 2002 et 2005*

	Tapages nocturnes		Problèmes de voisinage		Chiens dangereux		Problèmes de circulation		Bandes de jeunes	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Morges	27%	31%	25%	31%	16%	33%	8%	23%	27%	34%
Echallens/Cugy	27%	23%	26%	21%	25%	0%	21%	27%	21%	25%
Echallens rural	29%	21%	11%	31%	8%	14%	12%	21%	20%	22%
Zone urbaine du district de Vevey	44%	31%	16%	19%	28%	13%	26%	14%	31%	18%
Zone périurbaine du district de Vevey	23%	27%	37%	16%	10%	43%	25%	21%	26%	9%
Total pondéré	37%	30%	32%	22%	18%	21%	19%	17%	27%	22%

En ce qui concerne l'échantillon total, nous observons une diminution significative du taux de reportabilité des problèmes de voisinage entre 2002 et 2005. Toujours par rapport à l'échantillon total, l'incivilité la plus rapportée à la police est le tapage nocturne et la moins rapportée concerne les problèmes de circulation, où seulement 17% des victimes de problèmes de la circulation l'ont rapportée à la police. Hors, comme nous avons pu le constater au point 3.3.3, les problèmes de circulation constituent l'incivilité qui dérange la plus grande proportion d'habitants des différentes régions.

Le taux le plus élevé de reportabilité en 2005 pour les tapages nocturnes est de 31% et se trouve à Morges ainsi que dans la zone urbaine du district de Vevey. Quant au plus faible, il apparaît dans la région rurale d'Echallens.

En ce qui concerne les problèmes de voisinage, c'est également à Morges mais aussi dans la région rurale d'Echallens qu'ils sont plus rapportés à la police. Par contre, seuls 16% les dénoncent dans la zone périurbaine du district de Vevey.

Pour ce qui est des problèmes se rapportant aux chiens dangereux, 43% des victimes les dénoncent à la police dans la région périurbaine du district de Vevey, par contre aucune personne ne les dénonce à Echallens et Cugy.

Quant aux problèmes de circulation, ils sont très peu rapportés à la police par les habitants de la région urbaine du district de Vevey puisque seuls 14% des victimes le font.

Ceci se retrouve aussi en ce qui concerne la reportabilité des problèmes découlant des bandes de jeunes, puisque seuls 9% les rapportent à la police. Pourtant les bandes de jeunes dérangent 20% des habitants de la zone urbaine du district de Vevey, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé des différentes régions étudiées.

Il est également intéressant de connaître les raisons qui poussent les gens à dénoncer leur victimisation. Ceci va être l'objet du point suivant

Nous avons observé si les répondants dénonçaient plus les incivilités à la police lorsqu'ils ont été dérangés par celles-ci de manière répétée. Pour ce faire, nous avons pris en considération les personnes qui ont été victimes plus de deux fois par la même incivilité et ce au moins pour une des différentes incivilités. Les résultats sont flagrants. En effet, parmi tous les sondés, seuls 2.2% de ceux ayant subi moins de deux fois une des incivilités ont dénoncé le dérangement, contre 29.2% des personnes dérangées plusieurs fois. Ce même phénomène est observable, de manière aussi forte, dans toutes les différentes régions. Les faibles taux de reportabilité complétés par cette information permettent d'affirmer que si les gens dénoncent des incivilités, ce n'est pas à tort ou pour une malheureuse mésaventure, mais bel et bien car ce phénomène se reproduit. Dès lors, il est important pour la police de ne pas minimiser le problème.

3.7.3 Les raisons de la dénonciation

Nous avons demandé aux répondants les raisons qui les ont poussés à dénoncer les délits et les incivilités à la police. Le tableau 3.15 en fournit un aperçu.

Tableau 3.15 *Motifs pour lesquels l'affaire a été dénoncée à la police en pourcentages sur l'ensemble des cas recensés selon différents types de délits*

	Vandalisme sur habitation		Délits contre la personne		Délits contre les biens personnels	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Assurance	17%	22%	10%	8%	18%	18%
Retrouver bien volé	0%	0%	10%	11%	43%	43%
Délit sérieux	10%	19%	14%	20%	7%	10%
Éviter que cela se reproduise	30%	17%	26%	23%	10%	6%
Attraper le malfaiteur	15%	25%	21%	26%	14%	11%

Obtenir de l'aide	2%	3%	5%	10%	4%	3%
Dédommagement des malfaiteurs	4%	8%	4%	3%	0%	7%
Autres raisons	22%	6%	10%	0%	4%	3%

Dans le tableau 3.15, nous constatons qu'en 2002 les raisons principales de rapporter un délit de vandalisme sur habitation, sont en premier lieu pour éviter que ce délit ne se reproduise (30%) et également pour des raisons d'assurance (17%). La raison principale de rapporter un tel délit à la police en 2005 est différente. En effet, les habitants les dénoncent en premier lieu pour attraper le malfaiteur (25%) et en second lieu également pour des raisons d'assurance (22%).

En ce qui concerne les délits contre la personne, les raisons de dénoncer de tels délits sont semblables en 2002 et en 2005, mais apparaissent dans un ordre différent. En effet, en 2002, 26% des victimes de délits contre la personne ayant rapporté leur victimisation à la police le font pour éviter que cela se reproduise et 21% pour attraper le malfaiteur. En 2005, 26% le font pour attraper le malfaiteur et 23% pour éviter que cela ne se reproduise. Les raisons de dénoncer un délit contre la personne sont évidemment beaucoup moins matérielles que les autres types de délits.

Les raisons principales de dénoncer les délits contre les biens personnels sont, quant à elles, identiques en 2002 et en 2005. En effet, 43% rapportent de tels délits pour retrouver leurs biens volés et 18% pour des raisons d'assurance.

Nous allons, dans le tableau suivant, analyser les raisons évoquées par les répondants de ne pas rapporter à la police le délits dont ils ont été victimes.

Tableau 3.17 *Motifs pour lesquels l'affaire n'a pas été dénoncée à la police en pourcentage sur l'ensemble des cas recensés selon différents types de délits*

	Vandalisme sur habitations		Délits contre la personne		Délits contre les biens	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Cas pas assez sérieux	49%	65%	34%	32%	46%	34%
Problème résolu par la personne interrogée	14%	0%	18%	12%	6%	4%
Auteur connu de la personne interrogée	4%	0%	2%	2%	0%	4%
Cas inapproprié	7%	10%	7%	10%	10%	4%
Déclaré à d'autres autorités	0%	0%	1%	6%	5%	2%
Cas résolu par la famille	0%	0%	2%	0%	2%	0%
Pas d'assurance	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Manque de preuves	9%	2%	7%	7%	12%	17%

Police ne prend pas au sérieux	6%	4%	6%	8%	3%	2%
Peur, n'aime pas la police	1%	0%	1%	3%	1%	2%
N'a pas osé	1%	4%	7%	10%	2%	9%
Autres raisons	7%	8%	10%	8%	12%	13%
Ne sait pas	0%	6%	4%	4%	1%	8%

La première raison de ne pas dénoncer un délit à la police est le fait que le cas n'est pas assez sérieux. Pour les actes de vandalisme, cette raison est significativement plus importante en 2005, alors que c'est l'inverse pour les délits contre les biens.

Nous observons une diminution significative également entre 2002 et 2005 en ce qui concerne la reportabilité des actes de vandalisme sur habitation en raison des problèmes résolus par le répondant lui-même et également parce que celui-ci connaît l'auteur.

Nous allons observer maintenant les raisons évoquées pour rapporter les incivilités à la police. Le tableau 3.16 présente les résultats.

Tableau 3.16 *Motifs pour lesquels l'affaire a été dénoncée à la police en pourcentage sur l'ensemble des cas recensés selon différents types d'incivilités*

	Tapages nocturnes		Problèmes de voisinage		Chiens dangereux		Problèmes de circulation		Bandes de jeunes	
	2002	2005	2002	2000	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Retrouver bien volé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Délit sérieux	30%	16%	32%	23%	55%	50%	36%	40%	40%	52%
Eviter que cela ce reproduise	52%	68%	52%	39%	45%	44%	46%	33%	42%	33%
Attraper et punir le malfaiteur	6%	11%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Obtenir de l'aide	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Dédommagement des malfaiteurs	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Verbaliser les auteurs	0%	0%	7%	29%	0%	6%	4%	27%	12%	14%
Autres	12%	5%	9%	10%	0%	0%	14%	0%	6%	0%

Les victimes de tapages nocturnes rapportent leurs cas à la police en premier lieu afin d'éviter que cela ne se reproduise (52% en 2002, 68% en 2005) et en second lieu parce qu'ils considèrent que ce sont des délits sérieux (30% en 2002 et 16% en 2005).

Les raisons de dénoncer les problèmes de voisinage à la police ne sont pas exactement semblables en 2002 qu'en 2005. La principale raison reste le fait d'éviter que les problèmes de voisinages ne se reproduisent. En second lieu, en 2002, c'est le fait que les victimes de tapages nocturnes considèrent

cette incivilité comme étant un délit sérieux, alors qu'en 2005, c'est plutôt afin de verbaliser les auteurs.

55% en 2002 et 50% des habitants ayant été dérangés par la présence de chiens dangereux dénoncent le cas à la police parce qu'ils considèrent que c'est un délit sérieux. 45% en 2002 et 44% en 2005 le font afin d'éviter que ces cas ne se reproduisent. Ces deux raisons sont les seules à avoir été invoquées pour les problèmes liés aux chiens dangereux.

Les problèmes de circulation, qui constitue l'incivilité qui dérange une plus grande proportion de la population, sont dénoncés en 2002 en premier lieu afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent et en 2005 parce qu'ils constituent des délits sérieux. La seconde raison de les rapporter à la police est, en 2002, parce qu'ils sont des délits sérieux, et en 2005 afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

En ce qui concerne les raisons invoquées à la reportabilité des cas de bandes de jeunes, en premier lieu vient le fait d'éviter que cela se reproduise (en 2002) et car elles constituent des délits sérieux (52%). En 2005, les raisons sont les mêmes, mais l'ordre des priorités change.

Les motifs pour lesquelles les incivilités n'ont pas été dénoncées sont également intéressants à connaître. Ceux-ci sont présentés dans le tableau 3.17.

Tableau 3.17 *Motifs pour lesquels l'affaire n'a pas été dénoncée à la police en pourcentage sur l'ensemble des cas recensés selon différents types d'incivilités*

	Tapages nocturnes		Problèmes de voisinage		Chiens dangereux		Problèmes de circulation		Bandes de jeunes	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Cas pas assez sérieux	46%	55%	36%	47%	30%	38%	30%	34%	52%	46%
Problème résolu par la personne interrogée	12%	11%	18%	20%	32%	20%	5%	2%	10%	3%
Auteur connu de la personne interrogée	3%	2%	3%	3%	6%	2%	1%	1%	0%	1%
Cas inapproprié	2%	6%	5%	5%	2%	15%	8%	8%	7%	6%
Déclaré à d'autres autorités	1%	1%	5%	1%	0%	0%	2%	2%	0%	3%
Cas résolu par la famille	3%	1%	3%	2%	2%	0%	1%	0%	2%	1%
Manque de preuves	7%	5%	5%	0%	6%	4%	20%	25%	11%	13%
Police ne prend pas au sérieux	7%	5%	8%	2%	6%	0%	8%	9%	8%	6%
Peur, n'aime pas la police	1%	0%	2%	2%	23%	4%	0%	3%	2%	2%
N'a pas osé	3%	6%	3%	3%	2%	0%	2%	0%	4%	8%
Autres raisons	15%	8%	10%	13%	11%	17%	22%	14%	3%	11%
Ne sait pas	0%	1%	3%	2%	0%	2%	2%	2%	0%	1%

Différentes raisons poussent les gens à ne pas dénoncer certaines incivilités à la police. En ce qui concerne les différentes incivilités, la principale raison de ne pas les dénoncer est toujours la non gravité du cas. La seconde raison est que le problème a été résolu par la personne interrogée en ce qui concerne les tapages nocturnes, les problèmes de voisinage et les chiens dangereux. Pour ce qui est des problèmes de circulation ainsi que des bandes de jeunes, la seconde raison à ne pas dénoncer le cas est par manque de preuve. En effet, il est plus difficile de résoudre soi-même les problèmes liés aux bandes de jeunes, de peur des représailles. De même que pour les véhicules que ne font que passer.

3.8 L'opinion du travail de la police

3.8.1 Opinion des victimes de délits sur le travail de la police

Nous avons posé la question aux répondants qui ont eu un contact avec la police s'ils étaient satisfaits de la manière dont elle avait traité leur affaire. Etant donné le faible nombre de cas, les délits contre les biens ont été regroupés sous la catégorie « Délits contre les biens regroupés ». Les résultats sont présentés dans le tableau 3.18.

Tableau 3.18 Pourcentages des personnes interrogées satisfaites du travail de la police selon différents types de délits

	Délits sur véhicules		Délits contre la propriété		Délits contre la personne		Délits contre les biens personnels		Délits contre les biens regroupés	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Agglomération de Morges	69	73	75	74	37	100	83	83	73.3	75.6
Echallens/ Cugy	60	71	83	79	57	56	62	75	68.0	72.9
Echallens rural	72	66	50	82	66	63	78	77	66.7	72.1
Zone urbaine du district de Vevey	70	71	75	65	62	46	81	68	73.9	68.8
Zone périurbaine du district de Vevey	60	77	94	80	66	44	82	89	72.1	79.0
Total pondéré	69	73	77	72	63	53	82	76	73.6	73.0

Nous pouvons constater que la majorité des gens sont satisfaits du traitement de leur affaire par la police. En ce qui concerne notre échantillon total, sans tenir compte de Morges, 73% des victimes de délits sur véhicules de la zone pilote sont satisfaits de la manière dont la police a traité leur affaire, 72% pour les délits contre la propriété, 53% pour les délits contre la personne et 76% pour les délits contre les biens personnels. Les taux les plus bas de satisfaction se rapportent aux délits contre la personne. En effet, dans les zones périurbaine et urbaine du district de Vevey, seules 44% et 46% s'estiment satisfaites.

En ce qui concerne les délits contre les biens regroupés, il s'avère qu'en 2005, 73% des victimes de délits contre les biens sont satisfaites par le travail de la police. Nous n'observons pas de différence

significative entre les pourcentages obtenus en 2002 et ceux de 2005. Par contre, il s'avère qu'il y a significativement moins de victimes de délits contre les biens qui sont satisfaites par le travail de la police dans la zone urbaine du district de Vevey que dans la zone périurbaine de ce même district.

3.8.2 Les raisons de la non-satisfaction

Il est intéressant d'analyser les raisons pour lesquelles les victimes de délits ne sont pas satisfaites par le traitement de leur affaire par la police. Les trois principales raisons pour lesquelles les victimes de délits contre les véhicules ne sont pas satisfaites du travail de la police sont en premier lieu, parce qu'elles estiment que la police n'en a pas fait assez (29.5%), puis car la police n'a pas pris l'affaire au sérieux (19.6%) et enfin pour d'autres raisons (16.1%).

En ce qui concerne les délits contre la propriété, les victimes déçues estiment que la police n'en a pas fait assez (30.3%), qu'elle a minimisé le problème (21.2%) ou encore qu'elle n'a pas pris l'affaire assez au sérieux.

Il en est de même pour les délits contre la personne. Les pourcentages sont respectivement de 28.2%, 25.6% et 15.4%.

Les principales raisons de non-satisfaction pour les délits contre les biens personnels, sont, en premier lieu, que la police n'en a pas fait assez (27.9%), qu'elle n'a pas pris l'affaire au sérieux (18.6%), qu'elle minimise le problème (16.3%) et qu'elle n'a pas trouver les malfaiteurs (16.3%).

Si nous prenons en compte toutes les victimes de tous les délits qui ont dénoncé leur victimisation à la police et qui ont été au moins une fois satisfaites par la manière dont celle-ci a géré leur cas, nous pouvons constater que 74% d'entre elles sont satisfaites en 2005. En 2002, le pourcentage était de 79%. En 2002, il y avait significativement plus de victimes qui étaient satisfaites du traitement de leur affaire par la police.

3.8.3 L'opinion des victimes d'incivilités sur le travail de la police

Nous avons posé la même question aux victimes d'incivilités, soit si elles étaient satisfaites de la manière dont la police avait traité leur affaire. Vu le faible nombre de cas, nous avons regroupé les incivilités. Les résultats sont présentés au tableau 3.19.

Tableau 3.19 *Pourcentages de personnes interrogées satisfaites du travail de la police pour les différentes incivilités*

	Tapages nocturnes		Voisinage		Chiens dangereux		Circulation routière		Bandes de jeunes		Incivilités	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Agglomération de Morges	60	75	50	50	50	100	33	67	100	-	57	73
Echallens/ Cugy	50	100	80	0	50	-	66	100	0	-	67	67
Echallens rural	60	-	100	100	100	100	100	100	0	100	75	100
Zone urbaine du district de Vevey	77	91	71	80	0	100	57	100	50	75	67	86
Zone périurbaine du district de Vevey	50	100	100	75	0	75	50	-	100	100	79	87
Total pondéré	60	94	82	76	44	89	59	56	55	61	65	79

- signifie qu'aucun interrogé n'est passé par cette question.

Etant donné le faible nombre de cas, nous allons principalement commenter les résultats des incivilités réunies. Nous pouvons observer qu'il y a significativement plus de victimes d'incivilités satisfaites du travail de la police en 2005 qu'en 2002. En effet, le pourcentage en 2005 est de 79% et celui de 2002 était de 65%.

3.8.4 Les raisons de la non-satisfaction

Les raisons pour lesquelles les victimes de tapages nocturnes ne sont pas satisfaites par le travail de la police sont qu'elle minimise le problème (33.3%), qu'elle n'a pas pris l'affaire au sérieux (33.3%) et qu'elle a mis du temps pour arriver à l'endroit voulu (33.3%). Les mêmes résultats sont trouvés pour les victimes de chiens dangereux.

En ce qui concerne les problèmes de voisinage, la première raison est que la police a minimisé l'affaire (33.3%), qu'elle n'en a pas fait assez (22.2%) et qu'elle a mis du temps pour intervenir (22.2%).

Quant aux problèmes de circulation, les principales raisons de non-satisfaction sont que la police n'a pas pris l'affaire au sérieux (50%), qu'elle n'en a pas fait assez (25%) et qu'elle a minimisé le problème (25%).

Les raisons qui se rapportent aux problèmes liés aux bandes de jeunes sont que la police n'en a pas fait assez, qu'elle a minimisé le problème, qu'elle n'a pas pris l'affaire au sérieux, qu'elle n'a pas trouvé les malfaiteurs (25%).

3.9 Le sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité peut être défini comme étant l'impression que le crime constitue une menace réelle et suffisamment sérieuse pour être prise en compte dans l'aménagement de la vie de tous les jours.

Afin de pouvoir évaluer le sentiment d'insécurité de la population, depuis de nombreuses années en Criminologie, une question fait acte de base de comparaison et dans le temps et entre de nombreux pays. Il s'agit de : « Comment vous sentez-vous lorsque vous vous promenez seul après 22 heures dans votre quartier ? Vous sentez-vous très sécurisé, assez sécurisé, pas très sécurisé ou pas du tout sécurisé ? ». Ce sont les résultats à cette question qui sont présentés au tableau 3.20.

Tableau 3.20 Taux de répondant à la question « Comment vous sentez-vous lorsque vous vous promenez seul après 22 heures dans votre quartier ? Vous sentez-vous très sécurisé, assez sécurisé, pas très sécurisé ou pas du tout sécurisé ? »

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Suisse ¹ Année 2000
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2000 (%)
Sécurisé	82.6	74.0	87.6	84.8	89.3	90.0	75.2	71.6	78.1	79.6	73.9
Insécurisé	10.5	14.8	8.8	11.2	4.3	4.4	14.8	18.4	13.5	12.8	20.1
Ne sort jamais pour autre raison que sécurité	6.6	11.2	3.6	4.0	5.9	5.6	9.6	9.6	8.0	7.6	4.8
Ne sait pas/sans réponse	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0	0.4	0.4	0.4	0.0	0.3

Nous pouvons constater que la grande majorité des gens se sentent en sécurité le soir dans leur quartier. En effet, dans les différentes régions étudiées, les pourcentages en 2005 de personnes se sentant en sécurité vont de 71.6% dans la zone urbaine du district de Vevey à 90% dans la région rurale d'Echallens. En ce qui concerne les proportions de personnes insécurisées, elles vont de 4.4% dans la région rurale d'Echallens et 18.4% dans la zone urbaine du district de Vevey.

A Morges, il y a significativement moins d'habitants en 2005 qu'en 2002 qui se sentent en sécurité lorsqu'ils sont seuls après 22 heures dans leur quartier. Néanmoins, il n'y a pas plus de personnes qui se sentent insécurisées, mais il y en a plus qui ne sortent jamais pour d'autres raisons que la sécurité.

Morges et l'une des régions, après la zone urbaine du district de Vevey, où il y a le plus de personnes insécurisées (14.8%).

A Echallens et Cugy, il n'y a pas d'évolution significative du sentiment d'insécurité entre 2002 et 2005. En 2005, 84.8% des habitants se sentent en sécurité dans leur quartier après 22 heures et 11.2% y éprouvent un sentiment d'insécurité.

Dans la zone rurale d'Echallens, il n'y a également pas de différence significative entre 2002 et 2005. Par contre, il faut préciser qu'il y a significativement plus d'habitants qui se sentent en sécurité que dans toutes les autres régions. Et il y a également significativement moins d'habitants qui se sentent insécurisés qu'ailleurs. Cette région semble donc être un endroit où les gens se sentent en sécurité et où effectivement, les taux de victimisation pour certaines infractions ainsi que les taux d'incivilités sont plus faibles qu'ailleurs.

Il n'y a pas de différence significative entre les taux de 2002 et 2005 en ce qui concerne le sentiment d'insécurité dans la zone urbaine du district de Vevey. Par contre, il faut préciser qu'en 2005, la proportion d'habitants se sentant insécurisés est de 18.4%, ce qui est significativement plus élevé que dans les autres régions de la zone pilote. La zone urbaine du district de Vevey semble donc être l'endroit où se trouve une plus grande proportion de personnes se sentant insécurisées. Rappelons que c'est également dans cette zone qu'il y a plus de victimes de délits et d'incivilités.

En ce qui concerne la zone périurbaine du district de Vevey, aucune différence significative n'est observable entre 2002 et 2005. 79.6% des habitants se sentent en sécurité dans leur quartier après 22 heures, contrairement à 12.8% qui eux se sentent insécurisés.

Il est intéressant d'approfondir la problématique du sentiment d'insécurité afin de trouver des solutions adéquates pour le réduire.

3.9.1 L'influence du sexe, de l'âge, de l'origine et du revenu sur le sentiment d'insécurité

Nous pouvons constater que 66.4% des femmes se sentent en sécurité le soir seules dans leur quartier après 22 heures. La proportion d'hommes se sentant en sécurité est significativement plus élevée, soit 88%. 21.9% des femmes se sentent insécurisées dans ces circonstances et 6.3% des hommes, soit plus de trois fois moins. Les femmes se sentent donc significativement plus insécurisées que les hommes. En 2005, nous n'observons pas de différence significative par rapport à 2002. En effet, 70.4% des femmes se sentaient en sécurité et 90.5% des hommes.

Concernant l'âge des sondés, 88.9% des 16 à 29 ans, 84.6% des 30 à 49 ans et 63% des 50 à 99 ans se sentent en sécurité seuls dans leur quartier après 22 heures. Nous pouvons constater que la tranche d'âge qui se sent la plus insécurisée concerne les plus de 50 ans, étant donné que 21.1% d'entre eux se sentent insécurisés, soit presque trois fois plus que les moins de 29 ans. Il n'y a pas de différence significative entre les résultats obtenus en 2002 et ceux de 2005 en ce qui concerne le lien entre l'âge et le sentiment d'insécurité.

Nous n'avons pas observé de différence significative entre l'origine, soit le fait d'être né en Suisse ou à l'étranger, et le sentiment d'insécurité. En effet, les pourcentages de Suisses et d'étrangers se sentant en sécurité sont similaires, soit respectivement de 77.1% et 74.1%. Il en est de même pour les insécurisés (13.9% d'étrangers et 14.9% de Suisses).

Nous avons également constaté que les personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 5'500 francs se sentent significativement plus insécurisées le soir après 22 heures lorsqu'elles sont seules dans leur quartier. De plus, en 2002, 14.2% des répondants dont le revenu du ménage était inférieur à 5'500 francs se sentent insécurisés seuls après 22 heures dans leur quartier. Nous pouvons observer une évolution entre 2002 et 2005. En effet, il s'avère qu'il y a significativement plus de personnes gagnant moins de 5'500 francs par mois qui se sentent insécurisées en 2005 par rapport à 2002.

La population la plus insécurisée est donc constituée surtout par les femmes, les plus de 50 ans et ceux dont le revenu est inférieur à 5'500 francs.

3.9.2 Le sentiment d'insécurité parmi les victimes d'incivilités

Il est intéressant d'observer si les victimes d'incivilités sont plus insécurisées seules dans leur quartier après 22 heures que les personnes qui ne sont pas dérangées par celles-ci. Si nous considérons les répondants victimes d'au moins une incivilité, nous pouvons observer qu'ils se sentent significativement plus insécurisés que les autres personnes. En effet, 19.6% d'entre eux éprouvent ce sentiment d'insécurité contre 10.3% pour les personnes n'ayant jamais été dérangées par une incivilité. Si nous observons cette fois les personnes qui ont été victimes de toutes les incivilités, nous constatons qu'elles se sentent également significativement moins sécurisées le soir seules dans leur quartier que celles qui n'ont pas été dérangées par toutes les sortes d'incivilités. Les pourcentages sont respectivement de 37.5% et 14.4% d'insécurisés. Nous pouvons donc constater que le fait d'être victimes d'incivilités a donc une influence sur le sentiment d'insécurité, les victimes étant plus

insécurisées que les non victimes. Réduire les taux d'incivilités qui touchent une bonne partie de la population (30% comparé aux 2-3% des délits) aura donc un impact sur le sentiment d'insécurité.

3.9.3 Le sentiment d'insécurité et le climat d'entraide des quartiers

Le climat régnant dans les quartiers, soit d'entraide ou d'individualisme semble avoir une influence significative sur le sentiment d'insécurité. En effet, 80.6% des répondants qui vivent dans un quartier où l'entraide est de mise se disent s'y sentir en sécurité, ce qui est significativement plus que les répondants vivant dans des quartiers « individualistes » (68.8%). De plus, les répondants vivant dans des quartiers où règne l'entraide se sentent significativement moins insécurisés que ceux vivant dans des quartiers « individualistes ». Les pourcentages sont respectivement de 12.3% et de 20.5%. Le climat qui règne dans les quartiers, soit d'entraide ou d'individualisme, a donc une influence significative sur le sentiment d'insécurité. Favoriser l'entraide, la convivialité est un élément permettant de diminuer le sentiment d'insécurité. Mais comment la police pourrait agir dans ce domaine ? Pour favoriser l'entraide, il faut que les gens apprennent à se connaître et qu'ils ne restent pas enfermés dans leurs appartements. Un moyen est l'ouverture des parcs, de lieux publics, de promenades, de lieux de rencontre. Un autre moyen est de favoriser de petites manifestations locales. C'est là que la police ou la politique peut intervenir pour créer quelques lieux de rencontre dans certains quartiers plus spécifiques, de favoriser et ne pas interdire les manifestations. Tout élément n'impliquant pas la police directement et favorisant l'entraide dans le quartier permettra non seulement de réduire le sentiment d'insécurité, d'améliorer la qualité de vie, mais aura encore un impact sur la résolution de petits problèmes tels que les problèmes de voisinage (voir tableau XXX où l'une des raisons de ne pas dénoncer est que les gens ont résolu le problème eux-mêmes).

3.9.4 Le sentiment d'insécurité et l'image de la police

Le sentiment d'insécurité a une influence sur l'image de la police. En effet en 2005, il y a significativement plus d'insécurisés qui estiment que la police fait du mauvais travail (14.2%) que de sécurisés (8%) et de personnes qui ne sortent jamais pour d'autres raisons que la sécurité (0%). Par contre, un nombre non négligeable de répondants n'ont pas d'avis sur le sujet, ce qui rend l'interprétation plus délicate. En effet, ils sont 32% parmi les personnes qui ne sortent jamais pour d'autres raisons que la sécurité, 20.7% parmi les personnes sécurisées et 16% parmi les insécurisés.

En 2002, 66.7% des personnes se sentant en sécurité le soir seules dans leur quartier estimaient que la police faisait du bon travail. Nous pouvons constater que le pourcentage a augmenté significativement en 2005 (71.4%) et il s'avère également qu'il y a beaucoup moins d'indécis en 2005 qu'en 2002 face à

l'image de la police. Les gens prennent donc plus position. Il en est de même en ce qui concerne les personnes qui ne sortent pas pour d'autres raisons que la sécurité. En 2002, 64% de ces personnes pensaient que la police faisait du bon travail. En 2005, le pourcentage est monté à 67.9%. Il y avait également 6% d'entre elles qui n'étaient pas contente du travail effectué par la police. En 2005, il y a zéro cas.

Tableau 3.22 Pourcentages d'interrogés estimant que la police fait du bon ou mauvais travail en fonction de leur sentiment d'insécurité

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Sécurisés	64.8	74.1	66.8	67.5	60.2	62.7	70.2	73.2	65.8	71.4	66.7	71.4
	6.1	6.5	10.0	13.2	6.2	5.8	8.0	8.4	6.1	9.0	7.1	8.0
Insécurisés	66.7	73.0	45.5	64.3	63.6	45.5	73.0	69.6	58.8	68.8	67.8	69.4
	18.5	5.4	22.7	17.9	0.0	18.2	8.1	17.4	17.6	15.6	12.5	14.2
Sort jamais pour d'autres raisons	70.6	75.0	77.8	50.0	46.7	42.9	70.8	70.8	40.0	57.9	64.0	67.9
	0.0	0.0	11.1	0.0	0.0	0.0	8.3	0.0	10.0	0.0	6.0	0.0

En bleu : pourcentages des interrogés qui estiment que la police fait du bon travail (1^{ère} ligne, 3^{ème} ligne, 5^{ème} ligne)

En rouge : pourcentages des interrogés qui estiment que la police fait du mauvais travail (2^{ème} ligne, 4^{ème} ligne, 6^{ème} ligne)

Il y a donc une évolution entre 2002 et 2005 en ce qui concerne l'échantillon total. En effet, il s'avère qu'en 2005 les personnes se sentant en sécurité le soir seules dans leur quartier estiment significativement plus qu'en 2002 que la police fait du bon travail.

Si nous observons plus spécifiquement les régions, nous pouvons constater que c'est plutôt à Morges que cela a lieu. Aucune autre évolution significative peut être observée entre 2002 et 2005.

Si nous comparons les régions en 2005, nous pouvons observer que dans la région rurale d'Echallens, le pourcentage de personnes se sentant en sécurité dans leur quartier le soir est significativement moins élevé que dans l'agglomération de Morges, que dans les zones urbaine et périurbaine de Vevey.

3.9.5 La vulnérabilité

La vulnérabilité est un facteur qui a un lien avec la peur du crime et également avec le sentiment d'insécurité. Afin de pouvoir cerner la vulnérabilité ressentie des individus, la question suivante leur a été posée : « Imaginez-vous que, seul dans une rue déserte, vous soyez menacé ou attaqué par un jeune homme. Pensez-vous que, dans cette hypothèse, vous auriez une chance de le mettre en fuite par votre propre force ou de le distancer ? Ou supposez-vous plutôt que vous n'en auriez pas les moyens ? »

Tableau 3.21 Taux de répondant à la question : « Imaginez-vous que, seul dans une rue déserte, vous soyez menacé ou attaqué par un jeune homme. Pensez-vous que, dans cette hypothèse, vous auriez une chance de le mettre en fuite par votre propre force ou de le distancer ? Ou supposez-vous plutôt que vous n'en auriez pas les moyens ? »

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Suisse ¹ Année 2000
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2000 (%)
Capable de se défendre	39.1	35.2	43.0	38.4	45.1	46.0	35.6	39.6	40.6	41.6	37.6
Cela dépend	21.7	25.2	19.9	15.6	20.2	15.6	29.2	18.4	26.3	21.6	32.4
Incapable de se défendre	34.9	31.2	34.3	42.4	31.2	36.0	30.8	33.2	28.3	32.0	30.0
Ne sait pas/sans réponse	4.3	8.4	2.8	3.6	3.6	4.4	4.4	8.8	4.8	4.8	0.0

De 35.2% à 46% des habitants des régions étudiées estiment qu'ils se sentent capables de se défendre en cas de menace ou d'agression par un jeune homme. Le plus haut pourcentage, soit 46%, se trouve dans la région rurale d'Echallens. En ce qui concerne ceux qui se sentent incapables de se défendre, les pourcentages varient de 31.2% (à Morges) à 42.4% (à Echallens et Cugy).

Nous n'observons pas de différence significative entre 2002 et 2005 pour ce qui est des personnes qui se sentent capables de se défendre. Par contre, nous observons une augmentation significative à Echallens et Cugy des personnes se sentant incapables de se défendre dans de telles circonstances. Ce constat est intéressant car c'est une région qui connaît le moins d'incivilités, mais les personnes se sentent plus vulnérables. Ils ont peu été vu une modification de la situation policière qui a pu les insécuriser (mais la tendance reste non significative) et laisser apparaître une tendance à s'appuyer sur la police et à leur faire plus confiance (ils sont plus nombreux parmi les insécurisés à trouver que la police fait du bon travail, tableau 3.22).

Si nous analysons les caractéristiques des personnes qui se sentent plus vulnérables, nous pouvons constater que les femmes s'estiment plus incapables de se défendre que les hommes, les 50-99 ans également par rapport aux plus jeunes et aussi les personnes ayant un revenu mensuel inférieur à 5'500 francs.

3.10 L'image du travail de la police

L'image du travail de la police est évalué à l'aide de la question suivante : « Tout bien considéré, comment trouvez-vous l'action de la police durant les deux dernières années dans votre quartier/lieu de domicile en matière de lutte contre la criminalité ? Trouvez-vous qu'elle fait du très bon travail, de l'assez bon travail, du travail plutôt mauvais ou du travail très mauvais ? ». Nous précisons qu'en 2002, la question portait sur l'action policière durant les douze derniers mois et non sur les deux dernières années.

Tableau 3.22 *Opinion publique face à la perception du travail de la police*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Bon travail	65.1	74.0	65.3	66.4	59.3	60.8	70.8	72.4	62.9	70.0	66.6	70.8
Mauvais travail	7.0	5.6	11.2	13.2	5.5	6.0	8.0	9.2	8.0	9.2	7.6	8.1
Ne sait pas / sans réponse	27.9	20.4	23.5	20.4	35.2	34.2	21.2	18.4	29.1	20.8	25.8	21.0

En général, la majorité de la population est satisfaite du travail de la police. En effet, 70.8% de notre échantillon total estiment que la police fait du bon travail et seulement 8.1% pensent qu'elle fait du mauvais travail. Nous pouvons observer une évolution significative quant à l'estimation du travail de la police entre 2002 et 2005. Il apparaît effectivement que la proportion de personnes étant satisfaites du travail de la police a augmenté.

Le pourcentage le plus élevé de personnes estimant que la police fait du bon travail est à Morges, où 74% d'entre elles le pensent. Quant au plus faible, il se trouve dans la zone rurale d'Echallens, où tout de même 60.8% de ses habitants estiment que la police fait du bon travail.

A Morges, la proportion d'habitants étant satisfaits par le travail de la police a significativement augmenté en 2005 par rapport à 2002. De plus, le pourcentage de personnes n'ayant pas d'opinion face à cette question a également significativement diminué en 2005 par rapport à 2002. Les indécis de 2002 pourraient donc être ceux qui estiment que la police fait du bon travail en 2005.

Dans la zone périurbaine du district de Vevey, nous apercevons une augmentation significative du nombre de personnes estimant que la police fait du bon travail ainsi qu'une diminution du nombre d'habitants ne sachant pas répondre à cette question.

En ce qui concerne les autres régions étudiées, nous n'observons pas de différence significative entre 2002 et 2005 ainsi qu'entre les différentes régions. Par contre, nous pouvons constater que les gens prennent beaucoup plus position en 2005 qu'en 2002, vu que les pourcentages de personnes qui ne savent pas quoi répondre ont fortement diminué. Cela est un signe de l'intérêt porté au travail de la police, intérêt qui va dans le sens d'un bon investissement de cette dernière.

3.10.1 Contact avec la police

Nous avons également demandé aux répondants s'ils ont eu affaire à la police dans leur commune, et ce quelle qu'en soit la raison, au cours de l'année passée. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3.22 *Pourcentages de répondants ayant eu affaire l'année précédent le sondage à la police dans leur commune quelle qu'en soit la raison?*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total Pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Oui, au moins une fois	17.9	21.6	16.7	21.2	13.4	13.6	21.3	19.6	20.1	22.4	19.2	20.0
Oui, plus d'une fois	8.2	8.8	6.0	4.8	3.6	4.8	8.4	14.4	8.0	14.8	7.6	11.5
Non	73.9	69.6	77.3	74.0	83.0	81.6	70.3	66.0	71.9	62.8	73.2	68.5

68.5% des répondants n'ont pas eu affaire à la police au cours de l'année précédent le sondage. Si nous observons les régions étudiées, nous constatons que la plupart des répondants n'ont également pas eu affaire à la police. Nous précisons que ce sont dans les régions urbaine et périurbaine que les pourcentages de personnes ayant eu affaire à la police en 2004 sont les plus élevés. En effet, ils sont de 37.2% dans la zone urbaine du district de Vevey et 34% dans la zone périurbaine du district de Vevey. Ces pourcentages sont significativement plus élevés qu'à Echallens et Cugy et également que dans la zone rurale d'Echallens. Il y a également significativement plus de répondants qui ont eu affaire à la police plus d'une fois dans les régions urbaine et périurbaine du district de Vevey qu'ailleurs.

Si nous observons les éventuelles différences entre 2002 et 2005, nous pouvons constater qu'il y a significativement plus de répondants des régions urbaine et périurbaine du district de Vevey et de notre échantillon total qui ont eu affaire à la police plus d'une fois en 2004 par rapport à 2001. Il y a également significativement moins d'habitants de ces deux régions en 2004 qui n'ont pas eu affaire à la police.

Nous avons demandé aux répondants pour quelles raisons ils avaient eu affaire avec la police. Nous avons considéré seulement la première citation mentionnée par les répondants. Il s'avère que 25.7% des répondants de notre échantillon totale ont eu un contact avec la police lorsqu'ils sont allés déposer une plainte, 19.5% parce qu'ils ont été arrêtés dans le cadre d'un contrôle de circulation ou de routine, 14.1% pour rapporter un problème ou une personne suspecte, 9% pour annoncer un accident, 5.7% pour demander un renseignement, 1.6% ont été contacté par la police en tant que suspect, 1.3% ont été contacté en tant que témoin. Il y a 23.2% qui ont eu affaire avec la police pour d'autres raisons. La situation était similaire en 2002.

Nous avons également demandé aux répondants s'ils étaient satisfaits par la façon dont la police les a traités ou par la façon dont elle a répondu à leur attente. 75.1% des répondants de notre échantillon total mentionnent avoir été satisfait de la police et 24.9% insatisfaits. La situation est comparable dans les différentes régions. Nous n'observons pas de différences significatives entre elles. Il en est de même en 2002, où 81% des répondants estimaient être satisfaits par la police. Par contre, ce pourcentage est significativement plus élevé par rapport à celui de 2005. La proportion de personnes satisfaites par la façon dont la police les a traitées ou a répondu à leurs attentes était plus élevée en 2002 qu'en 2005.

Il est intéressant de connaître quels sont les types de contact qui ont apporté satisfaction à la police et ceux qui ne les ont pas satisfaits. Nous avons sélectionné les quatre raisons pour lesquelles les répondants avaient eu affaire avec la police, soit pour déposer une plainte, parce qu'ils ont été arrêté dans le cadre d'un contrôle de la circulation ou de routine, pour rapporter un problème ou une personne suspecte et enfin pour annoncer un accident. Les résultats sont présentés dans le tableau xxx.

Tableau 3.22 *Pourcentages de répondants satisfaits du contact qu'ils ont eu avec la police dans leur commune en 2004*

	Déposer plainte	Contrôle de la circulation ou de routine	Rapporter un problème ou individu suspect	Annoncer un accident
	2005 (%)	2005 (%)	2005 (%)	2005 (%)
Satisfaits	78.7	57.0	78.6	87.5

Il n'y a pas de différence significative entre la satisfaction des gens par rapport à la manière dont la police les a traité lors de dépôt de plainte, de rapport d'un problème ou d'un individu suspect ou encore d'annonce d'un accident. Par contre, il est intéressant de constater qu'il y a significativement plus de personnes insatisfaites par la façon dont la police les a traitées lors de contrôle de la circulation ou de contrôle de routine. Les répondants sont donc plus insatisfaits de la police lors de contrôle de la circulation, mais paradoxalement ils sont également beaucoup plus touchés par cette incivilité que les autres incivilités.

3.10.1 La police à l'écoute et au service de la population

Nous avons demandé aux répondants si la police met tout en œuvre pour aider la population et si elle est à son service et à son écoute. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3.22 *La police met-elle tout en œuvre pour être à l'écoute et au service de la population ?*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total Pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Met tout en œuvre	64.0	65.2	66.1	62.8	62.5	68.8	69.2	66.0	71.7	63.6	67.4	65.6
Ne met pas tout en œuvre	26.4	23.6	25.9	26.8	28.9	19.2	20.0	25.2	18.7	25.6	22.7	24.3
Ne sait pas	9.7	11.2	8.0	10.4	8.7	12.0	10.8	8.8	9.6	10.8	10.0	10.2

65.6% de la population en 2005 estime que la police met tout en œuvre pour être à l'écoute et au service de la population. Il y a significativement plus de personnes qui estiment que la police met tout en œuvre, plutôt que le contraire. Si nous observons les différences entre 2002 et 2005, nous pouvons constater une diminution significative dans la zone périurbaine du district de Vevey des personnes qui pensent que la police met tout en œuvre pour être à l'écoute et au service de la population et une augmentation significative de répondants qui pensent que la police ne met pas tout en œuvre. Par contre, nous observons une diminution significative dans la région rurale d'Echallens des gens qui pensent que la police ne met pas tout en œuvre.

3.10.2 L'influence du sexe sur l'image de la police

Le sexe a une influence sur l'image de la police. En effet, nous pouvons observer que les femmes sont plus satisfaites du travail de la police que les hommes (73.2% contre 68.2%). Les hommes estiment également plus que les femmes que la police fait du mauvais travail (10.6% contre 6.1%).

Il s'avère qu'il y a une différence significative entre 2002 et 2005. En effet, il y a significativement plus de femmes en 2005 qui estiment que la police fait du bon travail par rapport à 2002. Il y a également moins d'indécises face à cette question. Par contre, aucune différence n'est observable concernant les hommes.

3.10.3 L'influence de l'âge sur l'image de la police

L'âge n'a pas une influence marquée sur l'image que se fait le répondant de la police. En effet, 69.8% des plus de 50 ans et 74.1% des 16 à 29 ans estiment que la police fait du bon travail. La seule différence significative observable ayant un rapport avec l'âge est le fait qu'il y a significativement plus de personnes de 16 à 49 ans estimant que la police fait du mauvais travail par rapport aux plus de 50 ans.

Nous pouvons également observer une différence significative entre 2002 et 2005. Les jeunes ayant entre 16 et 29 ans, en 2005, sont significativement plus satisfaits du travail de la police qu'en 2002 (66.4% de satisfaits en 2002 et 74.1% en 2005). Le nombre de jeunes ne sachant pas quelle réponse donner à cette question a également significativement diminué en 2005.

3.10.4 L'influence du revenu et de l'origine sur l'image de la police

Le revenu des répondants n'a pas une influence sur l'image de la police. 68.9% des personnes gagnant moins de 5'500 francs et 72.2% de celles qui gagnent plus de 5'500 francs estiment que la police fait du bon travail. Elles sont 8.8% et 7.9% à penser que celui-ci est mauvais. 22.2% et 19.9% n'ont pas d'avis sur ce sujet. Il n'y a pas d'évolution significative concernant le lien entre le revenu du ménage et l'image de la police entre 2002 et 2005.

L'origine des répondants n'a pas d'influence significative sur l'image de la police en 2002 aussi bien qu'en 2005. 70.1% des Suisses et 73.2% des personnes nées hors du pays trouvent que la police fait du bon travail. Par contre, nous pouvons constater qu'il y a significativement plus d'étrangers qui sont satisfaits par le travail de la police et moins qui sont indécis en 2005 par rapport à 2002, ce qui n'est pas le cas des personnes nées en Suisse où aucune évolution n'est constatée.

3.11 Les priorités du travail de la police dans l'opinion publique

Afin de connaître l'intérêt de la population sur la priorité donnée aux missions de la police afin d'assurer la sécurité des citoyens, les répondants ont classé les trois propositions suivantes :

- Des policiers patrouillent aussi souvent que possible à pied et en uniforme
- Une voiture de police arrive rapidement sur les lieux lorsque l'on appelle le 117 pour une urgence
- Un poste de police existe dans votre quartier/village

Les résultats du tableau xxx portent sur la première citation.

Tableau 3.23 *Taux de répondants à la question « Je vais vous lire trois propositions sur la façon dont la police peut accomplir sa mission. Dites-moi laquelle de ces trois propositions est la plus à même d'assurer votre sécurité, celle qui apparaît comme la deuxième priorité, et enfin celle qui occupe la dernière position ? »*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Patrouille à pieds et en uniforme	29.8	25.6	33.1	30.4	22.9	20.8	35.2	39.2	31.5	26.8	31.8	31.3
Voiture de police arrivant rapidement sur les lieux, après appel au 117	61.6	59.2	54.6	58.0	68.8	71.6	57.2	51.2	55.0	61.2	59.1	57.4
Poste de police dans le quartier, village	6.6	13.6	10.6	9.2	1.6	6.8	3.6	7.2	8.4	9.2	5.8	9.2

Les habitants des différentes régions pensent que la mission policière la plus à même d'assurer leur sécurité est l'appel au 117 suivi d'une voiture de police qui arrive rapidement sur les lieux. En effet, 57.4% de notre échantillon total privilégient cette proposition. La région rurale d'Echallens est la région qui privilégie le plus cette proposition, soit 71.6% en 2005. Dans la zone rurale, la rapidité d'intervention est donc très importante.

La deuxième mission sélectionnée par les habitants est les patrouilles à pied et en uniforme. 31.1% de notre échantillon total la choisissent. Le plus haut taux se trouve dans la zone urbaine du district de Vevey où 39.2% mentionnent cette proposition en première position.

Le poste de police dans le quartier ou dans le village est significativement beaucoup moins désiré par les répondants. En effet, seuls 9.2% disent la préférer. La plus haute proportion apparaît à Morges (13.6%).

Si nous observons les différences entre 2002 et 2005, nous pouvons constater que les répondants de Morges, de la région rurale d'Echallens, de la zone urbaine du district de Vevey privilégient significativement plus le poste de police dans le quartier ou dans le village qu'en 2002. Il en est de même pour notre échantillon total. Mais il faut préciser que ces proportions sont bien inférieures que pour les autres propositions. L'opinion des gens n'a donc pas été modifiée au détriment d'une proposition en particulier, la rapidité d'intervention restant la priorité absolue pour la majorité d'entre eux.

Nous avons voulu observer si l'âge des répondants avait une influence sur la préférence de différents types de missions. Les résultats sont présentés dans le tableau XXX. Nous avons comparé l'agglomération de Morges avec la zone pilote.

Tableau 3.24 *Taux de répondants privilégiant les différents types de missions policières en fonction de l'agglomération de Morges et de la zone pilote*

	Agglomération de Morges						Zone pilote					
	2002			2005			2002			2005		
	(%)			(%)			(%)			(%)		
	16-29 ans	30-49 ans	50-99 ans	16-29 ans	30-49 ans	50-99 ans	16-29 ans	30-49 ans	50-99 ans	16-29 ans	30-49 ans	50-99 ans
Patrouille à pieds et en uniforme	21.4	33.3	30.6	26.9	23.1	27.1	27.3	27.4	40.0	31.8	34.7	32.6
Voiture de police arrivant rapidement sur les lieux, après appel au 117	66.1	59.0	62.4	50.0	61.5	61.7	67.0	63.4	48.8	61.4	54.3	57.4
Poste de police dans le quartier, village	7.1	6.8	5.9	21.2	15.4	8.4	5.2	6.8	4.5	6.8	9.1	6.7

Tout d'abord, il faut préciser que la mission privilégiée par le plus de répondants, et ce selon n'importe quelle tranche d'âge, est la voiture de police arrivant rapidement sur les lieux après l'appel du 117, puis les patrouilles à pieds et en uniforme. Le poste de police dans le quartier ou le village arrive en dernière position et ce à nouveau pour toutes les tranches d'âge. Par contre, nous avons pu observer des différences significatives quant aux catégories d'âge.

Tout d'abord, en 2002, les 16-29 ans privilégiaient significativement moins que les 30-49 ans les patrouilles à pied et en uniforme. De plus, les répondants de plus de 50 ans privilégiaient

significativement plus les patrouilles à pied et en uniforme et significativement moins les voitures de police arrivant rapidement sur les lieux.

En 2005, nous pouvons observer que les plus de 50 ans souhaitent significativement moins les postes de police dans les quartiers ou villages que les 16-29 ans.

3.12 Les priorités dans le travail de la police

Nous avons demandé aux répondants quelle est, à leur sens, l'ordre des priorités que se fixe la police dans leur quartier. Le tableau 3.24 s'intéresse uniquement à la première priorité parmi les cinq propositions fournies.

Tableau 3.24 *Opinion publique quant à la priorité donnée dans le travail de la police dans son quartier*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Lutte contre la moyenne et la grande criminalité	7.0	5.6	6.4	5.2	8.3	2.8	5.2	5.2	4.0	7.2	5.9	5.4
Lutte contre les incivilités et la petite délinquance	16.7	16.8	16.7	17.2	16.6	12.4	17.6	20.4	17.9	20.0	17.3	18.4
Lutte contre la drogue et les scènes de la drogue	8.5	12.0	7.6	7.6	10.3	8.0	8.0	10.4	4.0	7.2	7.7	9.9
La poursuite des infractions à la circulation routière	32.2	36.0	38.2	46.8	38.3	53.6	37.2	38.2	29.1	39.6	34.8	39.9
La prévention des agressions dans la famille ou entre partenaires	4.7	13.6	3.6	2.4	2.4	3.2	1.6	4.0	3.6	4.8	2.9	6.4

En 2005, comme en 2002, la priorité de la police selon la population reste la poursuite des infractions à la circulation routière. Entre un tiers, voire la moitié des répondants sont de cet avis. La seconde priorité est la lutte contre les incivilités et la petite délinquance. Les trois autres connaissent des taux plus au moins semblables.

Nous pouvons observer une seule différence significative entre 2002 et 2005 dans notre échantillon total, soit une augmentation de personnes estimant que la priorité de la police était la prévention des agressions dans la famille ou entre partenaires. En effet, les pourcentages sont passés de 2.9% en 2002 à 6.4% en 2005. Le même phénomène se produit à Morges. Cela est probablement dû à la poursuite d'office des violences conjugales.

A Echallens et Cugy, il y a une augmentation significative de répondants qui estiment que la priorité principale de la police est la poursuite des infractions routières. Dans la région rurale cette fois, nous

pouvons constater qu'il y a une diminution significative des gens qui estiment que la priorité de la police dans leur quartier est la lutte contre la moyenne et la grande criminalité.

De plus, une forte augmentation est observable des habitants qui considèrent que la priorité de la police est la poursuite des infractions à la circulation routière. Il en est de même dans la zone périurbaine du district de Vevey.

Le tableau xxx présente donc les priorités prises, selon les répondants, par la police dans les quartiers. Le tableau xxx se réfère, quant à lui, à la principale priorité que devrait prendre la police et ce toujours selon les répondants.

Tableau 3.24 *Opinion publique quant à la priorité que devrait avoir la police dans leur quartier*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Lutte contre la moyenne et la grande criminalité	23.1	29.2	27.3	27.5	21.2	27.7	22.7	25.2	24.5	26.9	23.1	26.8
Lutte contre les incivilités et la petite délinquance	25.6	26.4	27.3	23.1	25.3	25.5	18.6	21.8	18.4	26.0	21.7	24.0
Lutte contre la drogue et les scènes de la drogue	22.2	18.9	24.5	18.7	25.3	17.0	26.8	24.4	17.3	17.3	23.8	21.0
La poursuite des infractions à la circulation routière	2.6	8.5	8.2	5.5	8.1	4.3	4.1	4.2	5.1	4.8	4.4	5.4
La prévention des agressions dans la famille ou entre partenaires	6.8	4.7	3.6	9.9	5.1	3.2	5.2	2.5	12.2	4.8	6.6	3.8

En 2005, comme en 2002, les priorités prises par la police selon les répondants ne sont pas similaires aux priorités que la police devrait prendre, et ce toujours selon l'avis des répondants. En effet, nous pouvons constater que la première priorité que prend la police selon les répondants est la poursuite des infractions liées à la circulation routière, puis la lutte contre les incivilités et la petite délinquance (tableau 3.24). Par contre, si nous observons l'avis des répondants quant à la priorité que devrait prendre la police, la lutte contre la moyenne et la grande criminalité apparaît en premier lieu, suivi par la lutte contre les incivilités et la petite délinquance. En effet, 26.8% de notre échantillon total estiment que la principale priorité de la police devrait être la lutte contre la moyenne et la grande criminalité et 24% la lutte contre les incivilités et la petite délinquance. Si nous observons les différentes régions,

nous pouvons observer que les priorités sont partout semblables, excepté dans la zone urbaine du district de Vevey, où la lutte contre la drogue et les scènes de drogue (23.8%) ainsi que la lutte contre la moyenne et la grande criminalité ressortent en premier lieu. Des gens souhaitent donc en premier lieu que la police s'investit face à la criminalité et aux incivilités plutôt qu'à la circulation routière.

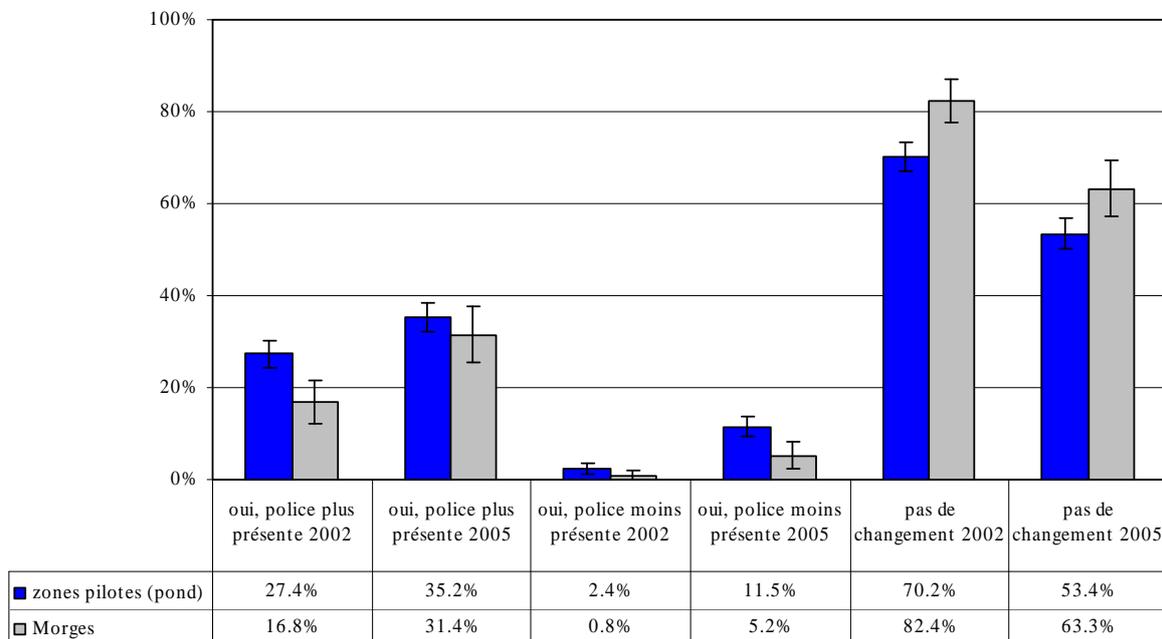
En observant s'il existe une évolution significative entre 2002 et 2005, nous pouvons remarquer qu'il y a significativement plus de personnes en 2005 dans l'agglomération de Morges qui estiment que la priorité de la police devrait être la poursuite des infractions à la circulation routière qu'en 2002 (soit respectivement 8.5% en 2005 et 2.6% en 2002).

Il y a également significativement plus de personnes dans la région d'Echallens et Cugy en 2005 qui voient la prévention des agressions dans les familles ou entre partenaires comme une priorité que devrait avoir la police. Par contre, l'effet inverse se passe en ce qui concerne la totalité de notre échantillon et la zone périurbaine du district de Vevey, où il y a significativement moins de personnes qui pensent que la prévention des agressions au sein des familles devrait être une priorité pour la police. Ce sujet reste controversé.

3.13 Changements d'attitudes de la police perçus par la population

A la question « Avez-vous remarqué un changement d'attitude de la part de la police dans votre district (plus de proximité, plus d'écoute) ? », la plupart des sondés n'ont pas remarqué de changement, environ un tiers ont constaté plus de présence policière et environ 10% trouvent que la police est moins présente. Bien qu'il existe des différences entre régions, toutes connaissent cette même distribution. Le graphique 3.1 donne un aperçu général de la situation dans le temps et selon les zones pilotes et Morges (pour les détails des quatre zones pilotes, voir en annexe 3, le graphique 3.1b).

Graphique 3.1 Taux de répondants à la question « Durant les deux dernières années, avez-vous remarqué un changement d'attitude de la part de la police dans votre district (plus de proximité, plus d'écoute) ? »



Une première constatation est qu'entre 2002 et 2005, il y a moins de monde qui ne constatent pas de changement, ceci aussi bien pour Morges que dans les zones pilotes. Ce constat est plus particulièrement frappant dans les régions urbaines et périurbaines du district de Vevey, et bien moins net à Echallens et Cugy et dans la région rurale d'Echallens. A Echallens, il n'y a pas eu d'évolution de l'opinion publique en 3 ans.

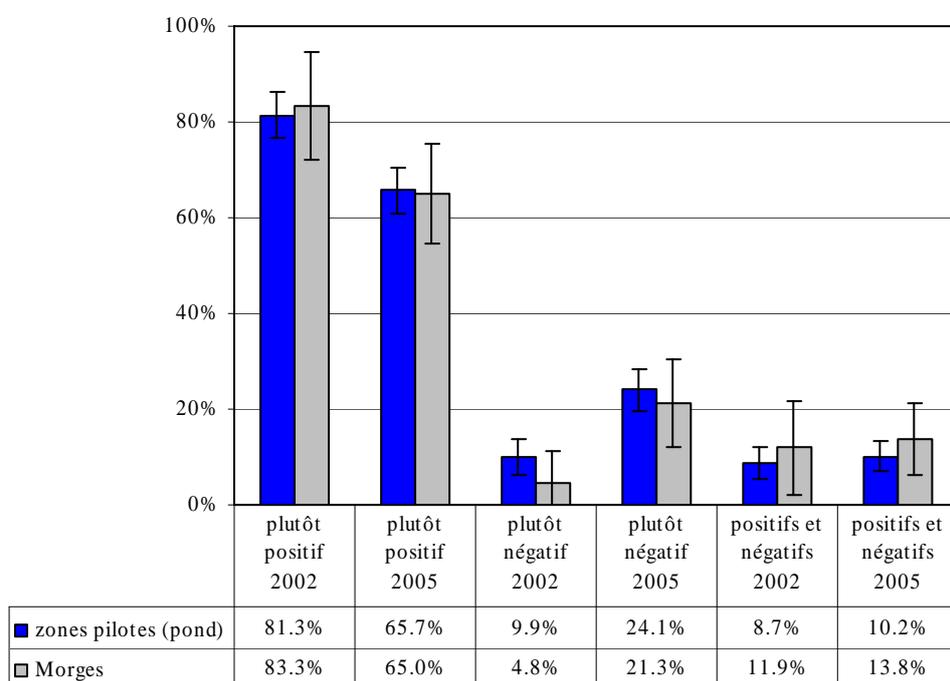
Une seconde constatation est qu'il y a une population plus importante qui a constaté des changements d'attitude de la police dans les zones pilotes qu'à Morges. Ce constat est valable pour 2002 et pour 2005 mais pour cette dernière année, le constat est plus important. Cela signifie que la population

réagit de plus en plus aux changements d'attitudes de la police. C'est un constat positif pour cette dernière, notamment par le fait qu'il est souvent difficile et long de modifier l'opinion des gens.

Enfin le changement d'attitude de la police a été plus marqué en 2005 qu'en 2002, il l'a été autant parmi les répondants estimant que la police est plus présente que parmi ceux estimant qu'elle l'a moins été. Les taux augmentent de 27 à 35% de sondés estimant la police plus présente de 2002 à 2005 dans les zones pilotes (respectivement 16 à 31% pour Morges) et de 2 à 11% de police moins présente (respectivement 1 à 6% pour Morges). C'est plus précisément dans la zone périurbaine du district de Vevey que le taux de personnes estimant la présence policière moins présente est le plus élevé, ceci en 2005 par rapport à 2002 et en 2005 par rapport aux autres régions. Ainsi, ces résultats montrent que s'il y a plus de personnes constatant des changements d'attitudes, ils sont plus nombreux à estimer la police plus présente et ce constat va en augmentant avec le temps.

La question est dès lors de savoir si cette présence policière constatée par les répondants est vue de manière positive ou négative.

Graphique 3.2 Taux de répondants à la question « Les changements d'attitude de la police sont-ils plutôt positifs ou négatifs ? »

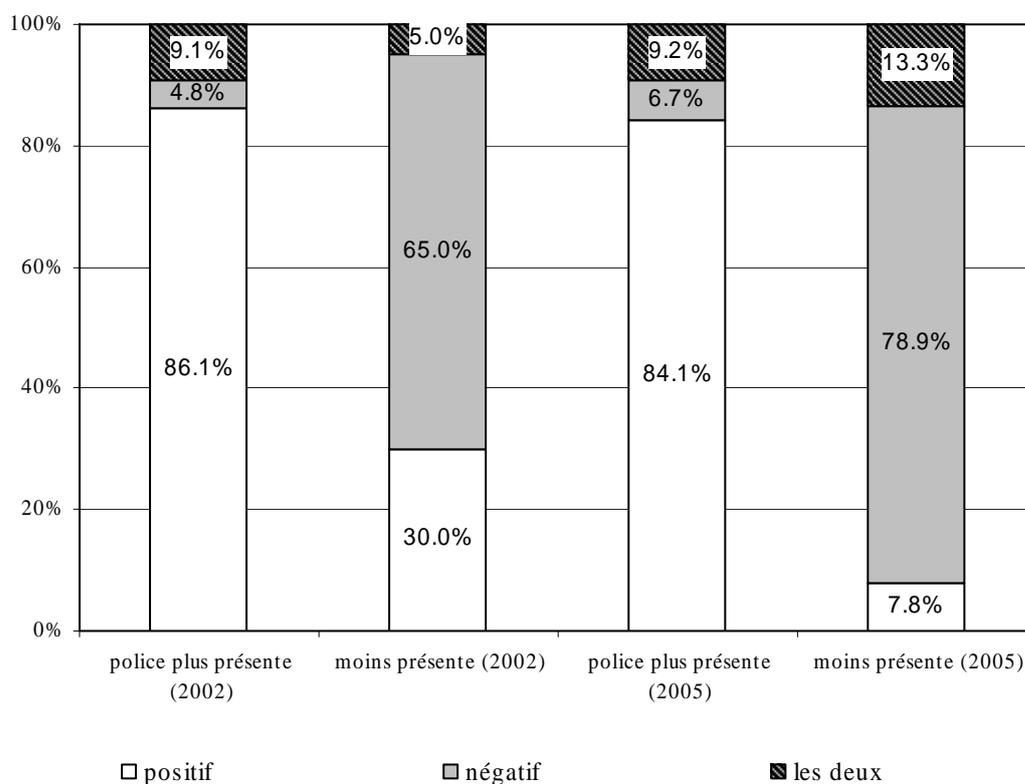


Le graphique 3.2 (pour les différents échantillons voir en annexe 3, le graphique 3.2b) montre que pour les personnes ayant constaté un changement d'attitude de la part de la police, la grande majorité le trouve positif. Par contre, de 2002 à 2005, il y a une diminution du nombre de sondés trouvant les

changements positifs et une augmentation du nombre de personnes les trouvant négatifs. Ce constat est valable dans toutes les régions analysées. Ce constat n'est pas forcément négatif car il montre finalement que des changements ont été remarqués entre 2002 et 2005 (voir le graphique 3.1) et comme tous changements, cela implique des prises de position plus claires.

Il est important de savoir si la présence policière plus marquée est considérée par les répondants de manière positive ou négative. Il en est de même lorsque la présence de la police est moins prononcée.

Graphique police.3

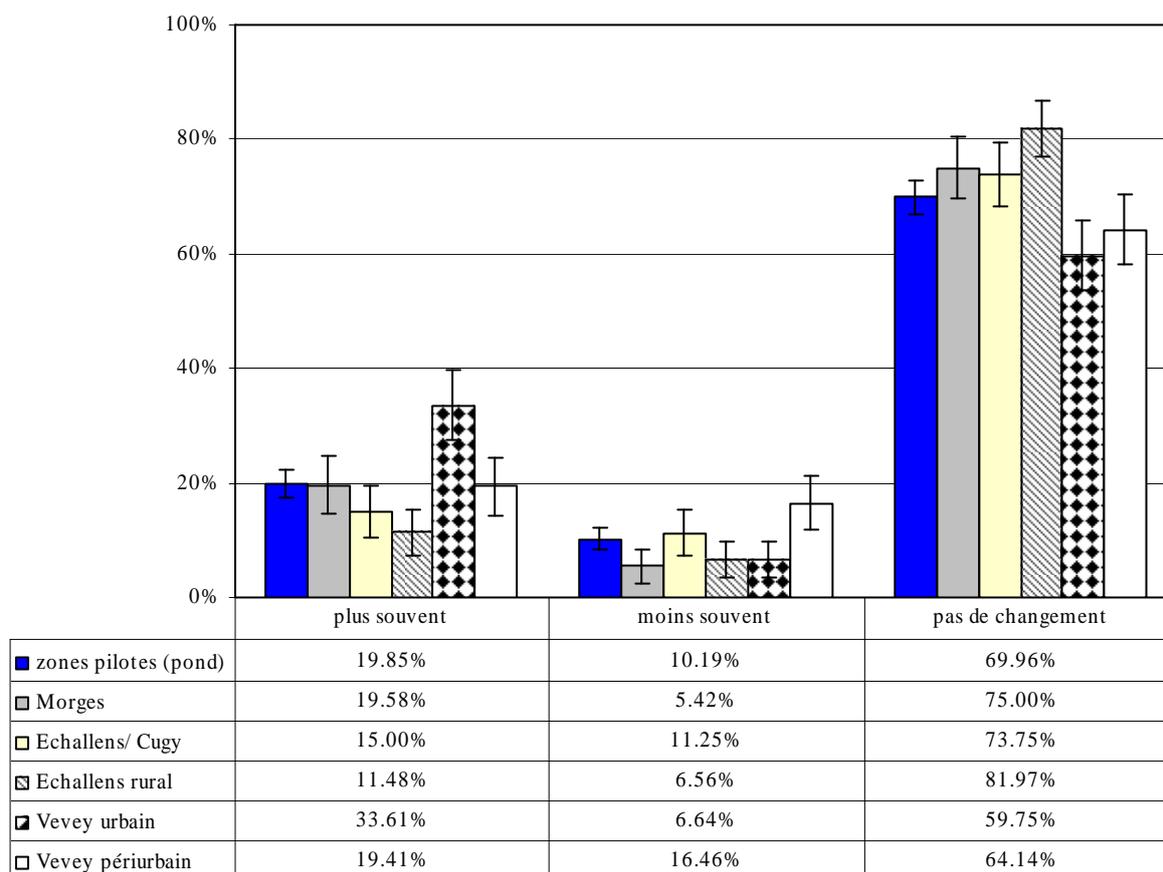


Le graphique 3.3 nous montre clairement que dans les zones pilotes, une police plus présente est perçue plutôt positivement. Plus encore, une police perçue comme moins présente était vue de manière positive par un tiers des sondés en 2002 et ne l'est plus que par 8% en 2005 (différence significative). L'opinion publique montre clairement un besoin de voir la police plus fréquemment.

En définitif, un changement d'attitude de la police a réellement été perçu entre 2002 et 2005 et cela de manière plus accentuée dans les zones pilotes (voir graphique 3.1). Ce changement d'attitude est vu de manière positive et plus particulièrement lorsque la présence policière est accrue.

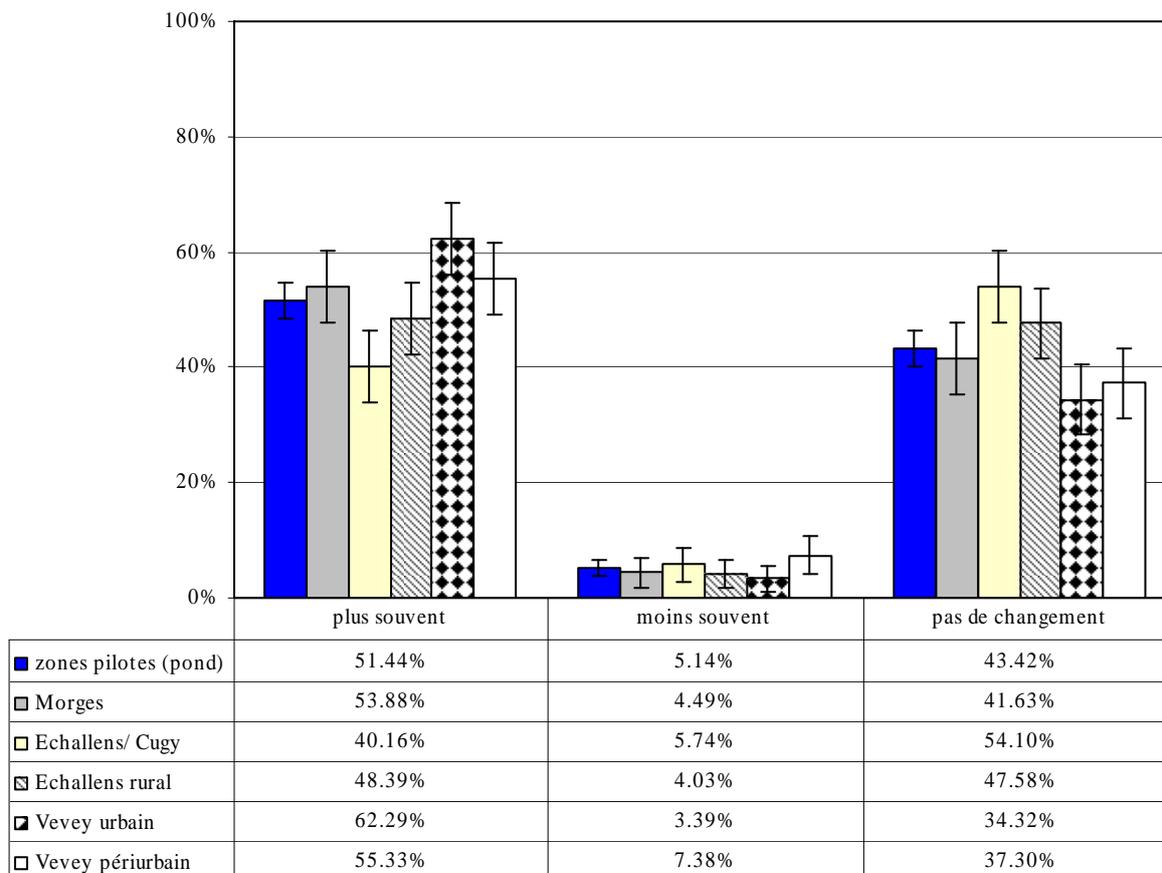
Nous avons également demandé aux répondants s'ils avaient remarqué des patrouilles de police à pied ou à vélo (graphique 3.4) ou en voiture (graphique 3.5). Nous précisons que les questions qui suivent n'ont pas été posées lors de la première enquête en 2002.

Graphique 3.4 Taux de répondants à la question « Ces deux dernières années, avez-vous croisé des patrouilles de police à pied ou à vélo plus souvent, moins souvent ou comme avant dans votre région ? », selon le sondage 2005



La plupart des répondants n'ont pas constaté de changement dans la fréquence des patrouilles de police à pied ou à vélo. Nous rappelons ici que cela ne veut pas dire que leur fréquence n'a pas été modifiée, mais simplement que la plupart des gens n'y ont pas prêté attention. C'est dans la région rurale d'Echallens que cette constatation est la plus importante. A l'opposé, les régions urbaines et périurbaines du district de Vevey ont connu plus de changements, et les patrouilles ont été plus souvent vues dans la région urbaine. Le nombre d'interrogés ayant constaté moins souvent de patrouille de police à pied ou à vélo est significativement plus importante dans la région périurbaine qu'urbaine pour Vevey.

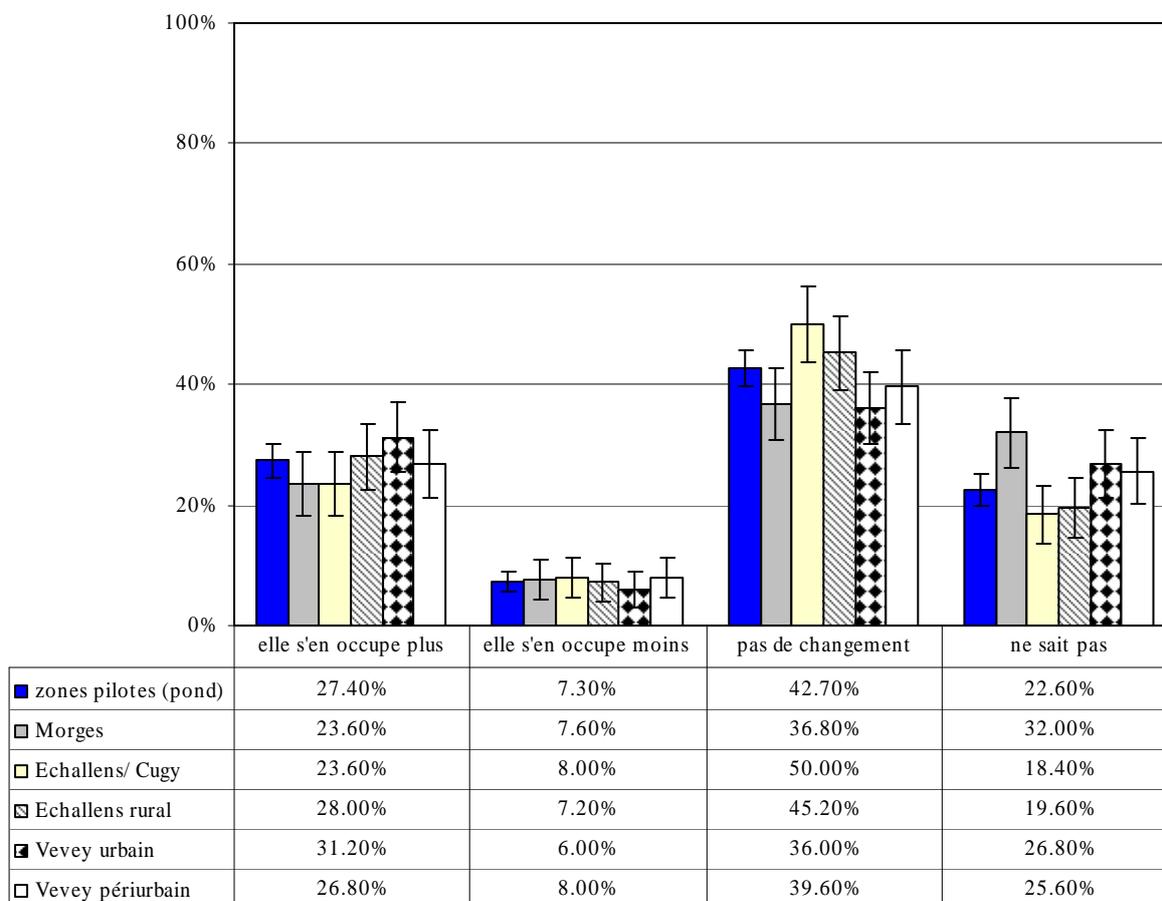
Graphique 3.5 Taux de répondants à la question : « Et concernant les patrouilles de police en voiture? » selon le sondage de 2005



Le graphique 3.5 montre cependant qu'en ce qui concerne les patrouilles de police en voiture, les changements sont mieux perçus. Près de la moitié des sondés estiment qu'il y a une augmentation de ces patrouilles dans leur région. Cela est particulièrement vrai pour la zone urbaine du district de Vevey. C'est par contre à Echallens et Cugy qu'il semble y avoir moins de changements.

Dans le chapitre 3.xxx, nous avons constaté que les incivilités étaient perçues par un bon tiers de la population. Il est donc intéressant de voir si cette dernière a constaté un changement d'attitude de la part de la police.

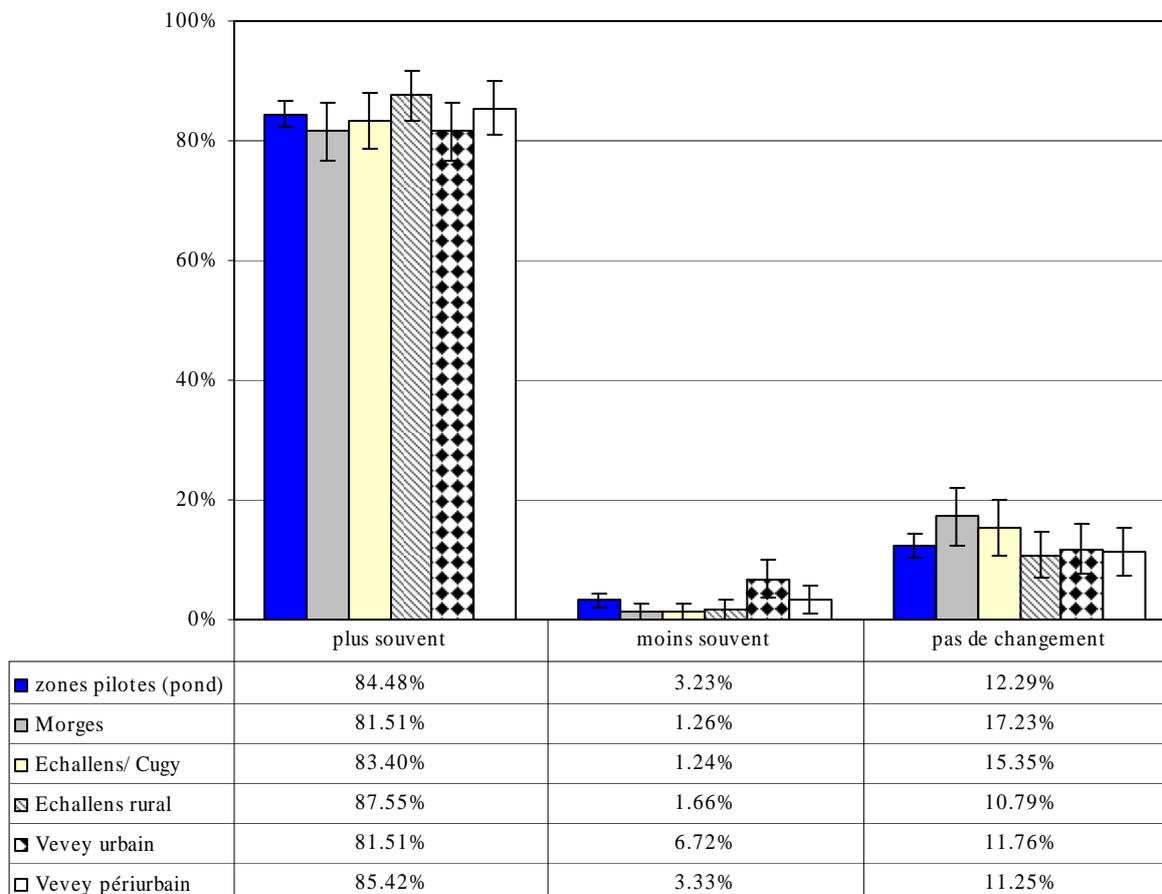
Graphique 3.6 Taux de répondants à la question : «Ces deux dernières années, avez-vous l'impression que l'attitude de la police a changé face aux incivilités ? Est-ce qu'elle s'en occupe plus, moins, ou n'y a-t-il pas eu de changement ?», selon le sondage 2005



Le graphique 3.6 montre que les sondés sont moins au clair quant à cette situation. Près d'un quart d'entre eux n'ont simplement pas répondu à cette question. Près de la moitié estiment qu'il n'y a pas eu de changements et près d'un quart estiment que la police s'en occupe plus. Enfin, dans chaque région, près de 8% des sondés estiment que la police s'en occupe moins. Les hommes et les personnes plus âgées y sont légèrement surreprésentés.

L'influence des médias n'est plus à démontrer sur l'opinion publique. Mais ont-ils eu une influence importante ou restreinte ? Nous nous sommes intéressés à observer si les répondants estiment que les médias ont plus ou moins parlé des problèmes de sécurité ces deux dernières années. Les résultats sont présentés au graphique 3.7.

Graphique 3.7 Taux de répondants à la question: « Ces deux dernière années, avez-vous l'impression que les médias ont parlé plus souvent, moins souvent ou comme avant des problèmes de sécurité publique ? », selon le sondage 2005



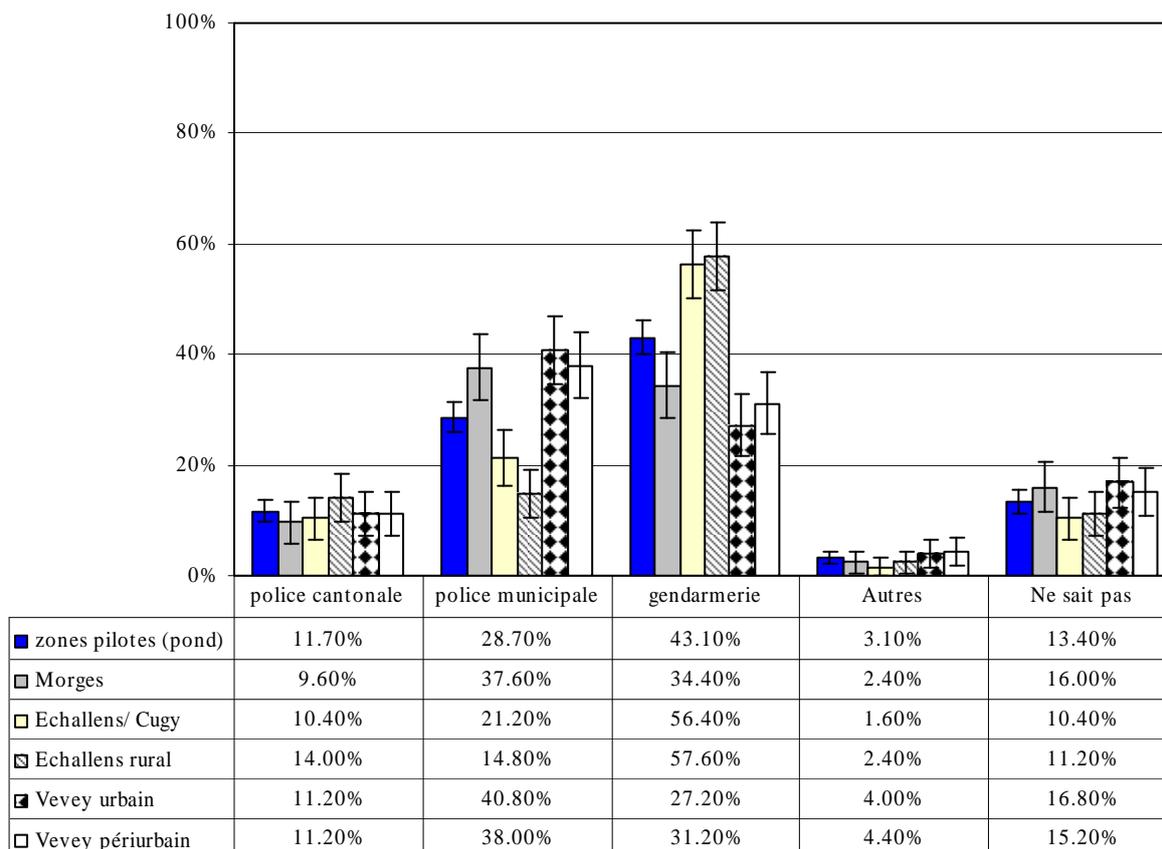
Le graphique 3.7 montre une vision claire de la situation par rapport aux médias. La grande majorité des gens estiment que les médias parlent plus souvent des problèmes de sécurité publique ces deux dernières années. Il n'y a aucune différence significative entre nos régions. Ce constat est important et démontre l'impact des médias qui ne touche pas une région particulière, mais bien l'ensemble des régions.

Une dernière remarque consiste à ne pas oublier que si la majorité des sondés dit que les médias parlent plus souvent des problèmes de sécurité, cette constatation devait probablement être aussi vraie il y a 2, 5, voir 10 ans. Ce résultat n'est donc pas à interpréter dans le temps, mais montre qu'actuellement les médias ont une place primordiale pour fournir l'information sur les problèmes de sécurité. Ils peuvent donc être fort utiles à la police pour faire passer un certain nombre d'informations, tout en n'oubliant pas que des précautions sont souvent nécessaires dans ce domaine où l'information est très vite mal comprise et peut amener l'effet inverse de l'effet escompté. Quoiqu'il en soit, au moins actuellement, 80% des gens sont attentifs aux problèmes de sécurité relatés dans les médias.

3.14 Opinion de la population quant aux différentes polices présentes dans leur région

Un point important pour le concept de la police de proximité est de savoir quelles sont les différentes polices que la population estime présente dans leur région.

Graphique 3.8 Taux de répondants à la question : «Quelles polices sont présentes dans votre région ? »

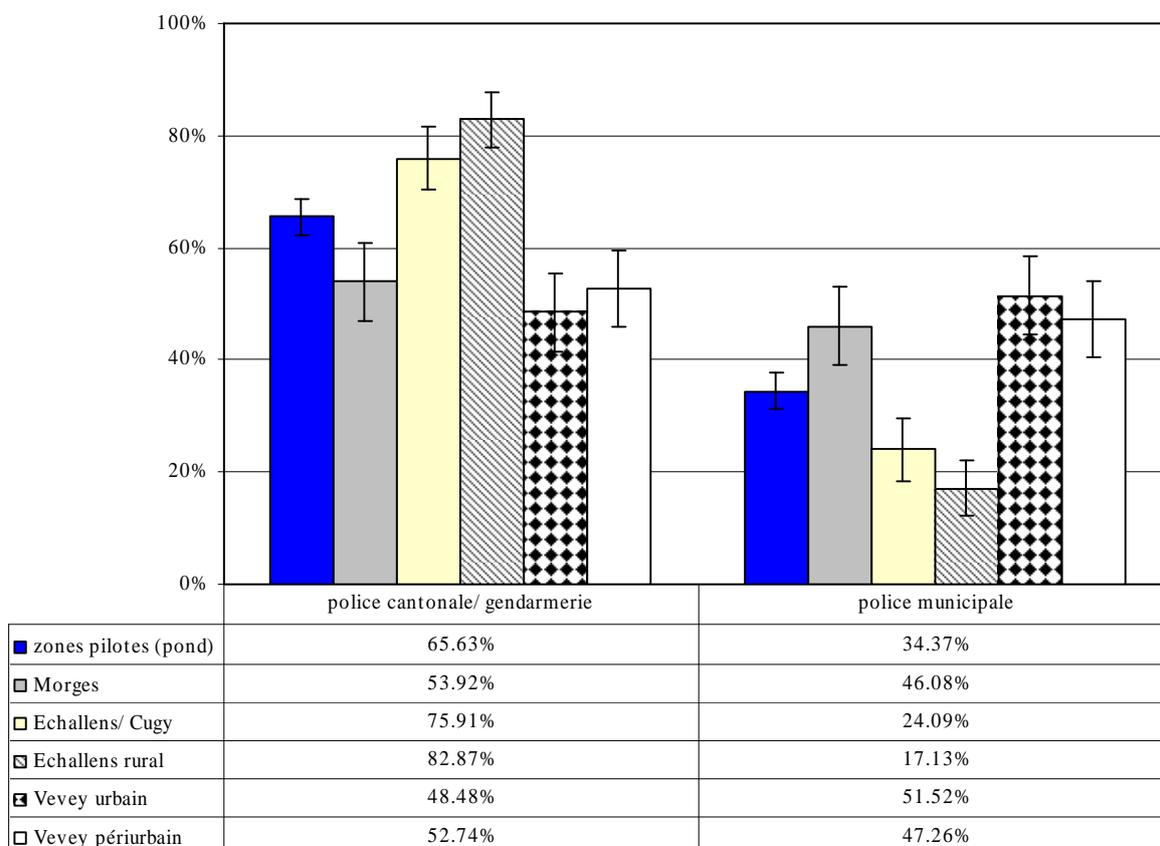


Le graphique 3.8 expose les résultats de la 1^{ère} citation, soit de la réponse la plus spontanée. Les interrogés ayant répondu ne pas le savoir y ont été inclus car ils sont fortement nombreux, soit plus de 10% des échantillons.

Si l'on s'intéresse aux zones pilotes dans leur ensemble, plus de 40% des sondés parlent d'abord de la gendarmerie, puis de la police municipale et enfin de la police cantonale ou ne savent pas. Il est à remarquer que si la gendarmerie fait partie de la police cantonale, cette notion n'est pas très connue du public. Qu'entendent-ils dès lors par police cantonale ? A qui pensent-ils avoir à faire ? Et quand est-il de la gendarmerie ?

Si l'on s'intéresse à Morges, il n'y a pas de différence entre la police municipale et la gendarmerie, de même pour les deux régions du district de Vevey. Cependant on constate que dans ces régions urbaines, les taux de réponses « police municipale » sont plus élevés que dans les deux régions d'Echallens où la gendarmerie est très nettement surreprésentée. Plus précisément, en regroupant la police cantonale et la gendarmerie et en la comparant avec la police municipale, les résultats se trouvent dans le graphique 3.9.

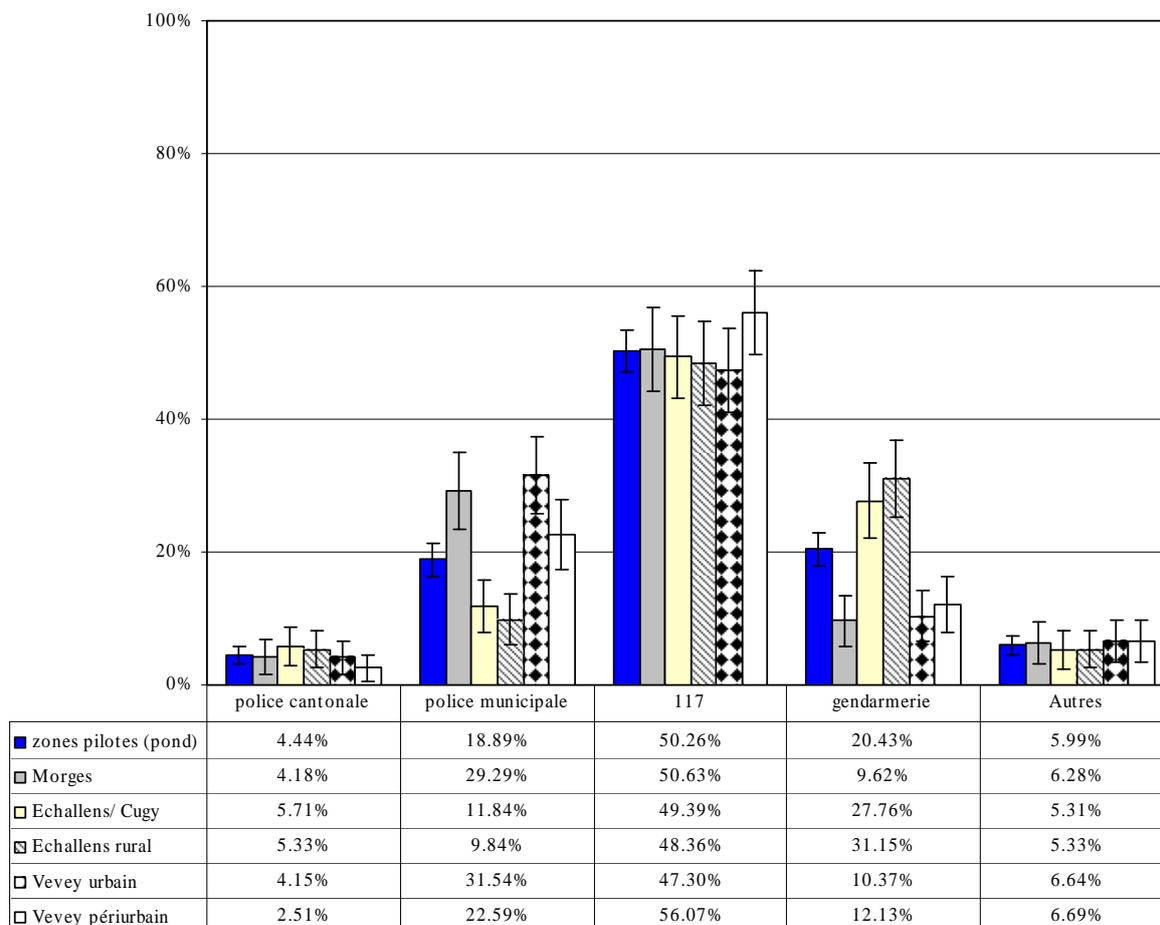
Graphique 3.9 Taux de répondants à la question : «Quels corps de police sont présents dans votre région ? »?



La police cantonale est plus souvent citée en priorité dans les zones pilotes qu'à Morges, plus fortement encore dans les régions d'Echallens. Par contre, la police municipale n'a pas la majorité dans les régions du district de Vevey où les taux sont similaires entre les deux corps de police.

Enfin, le graphique 3.10 montre vers qui la population se tourne en priorité en cas de problèmes.

Graphique 3.10 Taux de répondants à la question : A laquelle (gendarmerie, police municipale, etc.) vous adressez-vous en priorité en cas de problème?



Il s'agit en premier lieu du 117 pour toutes les régions. Ce constat va tout à fait dans le sens des résultats obtenus au tableau 3.xxx où la population souhaite en premier lieu une intervention rapide de la police.

A Morges, la police municipale est plus facilement contactée que la gendarmerie. La situation est inversée dans le district d'Echallens. Ainsi une bonne coopération des polices cantonales et municipales est dès lors fort importante. Cette distinction apparente dans la population pourrait être un élément explicatif de divergence d'opinions entre les régions d'Echallens et les villes.

3.15 Climat dans le quartier

Les répondants ont donné leur opinion quant au climat régnant dans leur quartier ainsi que des problèmes de criminalité qui peut y avoir. Les habitants ont donc exprimé leur sentiment par rapport à leur quartier, soit s'ils ont tendance à s'entraider ou si c'est plutôt « chacun chez soi ».

Tableau 3.26 *Opinion de la population quant au climat d'entraide dans son quartier*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Plutôt l'entraide	39.9	41.2	47.0	60.0	57.7	62.4	34.4	44.0	50.6	49.2	41.5	47.0
Plutôt chacun pour soi	31.0	42.8	23.9	22.8	20.2	20.0	32.4	34.4	33.4	30.8	30.5	33.8
Un mélange entre les deux	22.9	12.4	24.7	13.2	19.8	13.6	28.0	15.6	12.4	17.6	23.1	14.7

En 2005, 47% de notre échantillon total estiment que dans leur quartier l'entraide prédomine, 33.8% que c'est plutôt chacun pour soi et 14.7% que c'est un mélange entre les deux. Il y a une augmentation significative entre 2002 et 2005 en ce qui concerne l'entraide au sein des quartiers (de 41.5 à 47%). Par contre, il y a significativement moins de personnes qui mentionnent que le climat est un mélange entre l'entraide et l'individualisme (23.1% en 2002 et 14.7% en 2005).

Si nous observons plus en détail les différents districts, nous constatons qu'en ce qui concerne Echallens et Cugy, la région rurale d'Echallens, les zones urbaines et périurbaines du district de Vevey, que c'est surtout l'entraide qui prédomine dans ces endroits, et ce, surtout à Echallens et Cugy et dans la région rurale d'Echallens, où respectivement 60% et 62.4% sont dans ce cas. De plus, nous observons une différence significative entre 2002 et 2005 à Echallens et Cugy et dans la zone urbaine du district de Vevey, où nous assistons à une augmentation de l'entraide au sein des quartiers.

La seule exception se trouve à Morges, où l'individualisme est autant présent que l'entraide. Par contre, il y a eu une augmentation significative de l'individualisme entre 2002 et 2005 dans cette région.

Il a donc été constaté que le climat d'entraide prédomine donc toutes les régions, mais surtout dans l'ensemble du district d'Echallens, et dans une moindre mesure dans la zone urbaine des districts de Vevey. L'évolution est difficile à Morges où c'est plutôt l'individualisme augmente pour toucher 40%

de la population. Les taux aussi élevés dans le district d'Echallens ont peut-être un impact sur la meilleure qualité de vie constaté en 2002 et en 2005. Rappelons que les gens du district d'Echallens sont beaucoup plus nombreux à se sentir en sécurité qu'à Morges (tableau xxx).

3.15.1 Attitudes face au crime dans le quartier

Afin de mieux connaître la réaction du répondant en cas de situation particulière au sein de son quartier, nous lui avons demandé comment il réagirait s'il voyait de la lumière au domicile de ses voisins tout en pensant que ceux-ci sont absents.

Tableau 3.27 Taux de répondants à la question : « Supposons que vous entendiez du bruit au domicile de vos voisins ou que vous constatiez que la lumière y est allumée mais qu'à votre connaissance vos voisins sont absents. Quelle serait votre réaction ? ».

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Appeler la police	38.0	41.2	36.7	30.0	25.3	27.2	41.6	40.8	41.0	39.2	38.6	38.6
Aller sonner chez les voisins	15.5	14.0	9.6	6.4	15.8	10.8	12.4	10.8	13.5	10.4	13.6	11.4
Téléphoner aux voisins	9.7	8.8	8.0	14.4	18.4	11.2	10.0	9.6	10.8	8.8	10.5	9.7
Essayer de voir discrètement ce qui se passe chez les voisins	26.0	23.2	37.1	35.6	32.0	39.6	24.0	22.8	26.7	28.4	26.4	26.3
Ne rien faire	7.0	7.2	6.4	10.4	6.7	6.4	5.2	7.6	4.0	5.2	5.7	7.1

38.6% des répondants de l'échantillon total appelleraient la police en cas d'événements suspects se produisant chez leurs voisins, 26.3% essaieraient de voir discrètement ce qui se passe chez leurs voisins. Les manières de procéder sont les mêmes à Morges ainsi que dans les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey. En ce qui concerne Echallens et Cugy et la région rurale d'Echallens, les habitants vont en premier lieu voir discrètement ce qui se passe chez leurs voisins (35.6%, 39.6%), puis, dans une proportion moins grande, ils appellent la police (30%, 27.2%). Les habitants de régions rurales appellent significativement moins la police dans de telles circonstances que les citadins.

Dans la région rurale d'Echallens, les habitants ont moins tendance en 2005 qu'en 2002 à aller sonner chez les voisins ou les appeler si une telle situation se produisait. Par contre, il y a significativement

plus de personnes en 2005 qu'en 2002 qui essaieraient de voir discrètement ce qui se passe chez leurs voisins.

A Echallens et Cugy, les habitants téléphonent plus aux voisins en 2002 qu'en 2005 s'ils entendent du bruit et observent de la lumière chez leurs voisins.

Ainsi, dans l'ensemble la situation n'a pas énormément évoluée. Les gens ne font pas plus appel à la police, ceci dans toutes les régions, mise à part à Echallens et Cugy, où ce serait même l'inverse.

Nous avons également posé aux répondants comment ils pensent que leurs voisins réagiraient si c'était le domicile de ceux-là qui serait en cause. Les résultats à cette question sont présentés dans le tableau 3.28.

Tableau 3.28 Taux de répondants à la question : « Que ferait à votre avis vos voisins dans la même situation si votre domicile était en cause ? »

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Appeler la police	29.1	32.4	33.5	28.4	22.5	26.4	31.2	33.6	37.1	34.4	30.7	32.4
Aller sonner chez les voisins	13.6	13.6	7.6	5.6	12.3	10.8	7.6	6.8	12.0	6.4	10.3	8.9
Téléphoner aux voisins	7.0	8.4	4.8	11.6	11.1	8.8	7.2	6.8	5.2	7.6	7.1	7.8
Essayer de voir discrètement ce qui se passe chez les voisins	21.3	18.4	33.9	32.0	30.0	32.0	20.8	18.8	21.9	18.8	22.7	20.8
Ne rien faire	7.8	10.8	7.2	12.8	10.7	6.8	10.8	12.8	8.8	8.8	9.5	11.0

Les résultats vont dans le même sens que la question précédente. En effet, nous pouvons constater que les habitants, dans de telles situations, appellent la police (32.4% pour notre échantillon total) ou essaient de voir discrètement ce qui se passe chez les voisins (20.8%).

3.16 Les organismes d'aide aux victimes

Afin d'évaluer l'impact de la Loi d'aide aux victimes d'infractions sur la population, nous avons posé la question suivante aux répondants : *«Depuis quelques années, des organismes ont été mis sur pied afin d'aider les victimes d'actes de violence et d'accidents de la route en leur donnant des informations ou un soutien pratique ou psychologique, y compris des dédommagements. En avez-vous déjà entendu parler ? Et si oui, principalement par qui ? »*. Le tableau xxxprésente les résultats. Nous avons tenu compte des deux citations des répondants.

Tableau 3.29 *Taux de répondants connaissant les organismes d'aide aux victimes et par qui ils les connaissent ?*

	Agglomération de Morges		Echallens/Cugy		Echallens rural		Zone urbaine du district de Vevey		Zone périurbaine du district de Vevey		Total pondéré	
	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)	2002 (%)	2005 (%)
Par la police	3.5	2.2	2.9	3.7	4.0	1.3	1.8	1.3	2.9	2.7	2.7	1.9
Par les services sociaux	2.0	0.0	0.8	2.5	0.4	0.4	1.4	1.3	1.7	0.0	1.4	0.7
Par les médias	28.7	25.2	38.2	32.1	35.5	31.2	26.8	31.9	34.7	30.5	30.1	29.8
Par l'entourage	7.1	3.0	6.3	7.4	8.1	7.8	5.5	7.0	3.3	4.0	5.9	5.6
Par le personnel médical	0.8	0.4	0.8	2.1	1.2	1.3	0.9	0.9	1.3	0.4	0.9	0.8
Par une association, église, école	2.0	0.4	0.8	0.8	1.6	0.9	0.9	0.9	1.3	0.4	1.0	0.7
Par la justice, un avocat	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.9	0.0	0.8	0.9	0.5	0.3
Autrement	1.6	2.2	1.7	1.6	1.6	2.6	3.6	2.6	3.8	3.1	2.8	2.5
Jamais entendu parler	53.1	66.1	48.3	49.8	47.2	54.1	57.7	54.1	49.4	57.8	53.5	57.6

57.6% de notre échantillon total en 2005 n'a jamais entendu parler des organismes mis en place pour les victimes. La majorité des répondants n'est donc pas informé sur ce genre de services. "

En prenant en considération l'ensemble des répondants des enquêtes de 2002 et 2005 par régions, 34% à Morges, 51% à Echallens et Cugy, 46% dans la région rurale d'Echallens, 46% dans la zone urbaine du district de Vevey, 43% dans la zone périurbaine du district de Vevey ont entendu parler de tels

organismes. Lors des enquêtes de 1998 et de 2000 sur l'ensemble de la Suisse, 57% des gens ont dit être informés. Il semble donc que la population vaudoise soit moins nombreuse à être informée que l'ensemble de la Suisse.

Aucune tendance n'est constatée quant à une augmentation de l'information par un quelconque moyen, que ce soit la police, les médias, les services sociaux, etc. entre 2002 et 2005. Il s'agit dès lors d'un problème de fond quant à l'information non fournie concernant l'existence de centres LAVI. Hors à l'heure actuelles où les délits de violence conjugale sont poursuivis d'office, la demande quant à une assistance d'ordre juridique ou psychologique devraient être des plus utiles.

Un rapport spécifique sur la situation a été rendu à l'OFJ en 2000.

4. Conclusion

Dans ce présent rapport, nous avons évalué les taux de victimisation, soit les taux de victimes de vols de véhicules, de vandalisme sur voitures, de cambriolages et de tentatives de cambriolage, de vandalisme sur habitations, de délits contre la personne et également contre les biens personnels. Nous avons également analysé les personnes dérangées par les incivilités, soit les tapages nocturnes, les problèmes de voisinage, les problèmes liés aux chiens dangereux, la circulation routière et les bandes de jeunes. Nous avons aussi évalué le sentiment d'insécurité régnant dans les différentes régions ainsi que l'image de la police au sein de la population. Toutes ces analyses ont été faites de manière distincte pour les différentes régions étudiées, soit Morges, Echallens et Cugy, Echallens rural ainsi que les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey, afin de pouvoir distinguer de manière plus précise la situation présente dans chaque région.

Les analyses de la situation dans les différentes zones pilotes ont permis de déceler d'intéressantes évolutions entre les études de 2002 et 2005. Tout d'abord, nous n'avons pas observé de grands changements de la criminalité par rapport à « Police 2000 ». En effet, les taux de prévalence des victimes de délits sont comparables en 2002 et en 2005. Par contre, en ce qui concerne les incivilités, nous avons constaté que « Police 2000 » a eu un véritable impact sur celles-ci et ce principalement dans la région rurale d'Echallens et à Echallens et Cugy. En effet, des changements ont surtout été perçus dans ces deux régions. Nous avons pu remarquer que les victimes de tapages nocturnes sont significativement moins nombreuses dans la région rurale d'Echallens et à Echallens et Cugy. Il en est de même pour les problèmes de voisinage, les problèmes liés aux bandes de jeunes, ainsi que les problèmes de circulation routière dans la région rurale d'Echallens.

En ce qui concerne les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey, nous avons pu observer non pas une baisse des personnes dérangées par les incivilités mais une augmentation. En effet, nous constatons qu'il y a significativement plus de personnes dérangées par les tapages nocturnes et les bandes de jeunes dans la zone urbaine du district de Vevey,

En ce qui concerne la reportabilité des délits, nous constatons que les délits contre la personne sont significativement moins rapportés à la police que les autres délits. De plus, les victimes de délits habitant à Morges les rapportent significativement moins que dans les zones urbaine et périurbaine du district de Vevey.

Pour ce qui est du sentiment d'insécurité, il s'avère qu'il y a moins de personnes qui se sentent en sécurité en 2005 à Morges qu'en 2002. De plus, Morges ainsi que la zone urbaine du district de Vevey

sont les régions où les pourcentages de personnes se sentant insécurisés sont les plus élevés, contrairement à la région rurale d'Echallens, où les habitants s'y sentent particulièrement en sécurité.

Il est intéressant de relever que les gens sont plus satisfaits par le travail de la police en 2005 qu'en 2002 et qu'ils prennent également plus position face au travail de la police. En ce qui concerne les priorités du travail de la police que souhaitent les habitants, la voiture de police qui arrive rapidement sur les lieux suite à un appel au 117 est largement privilégié. Les répondants souhaitent également que les priorités du travail de la police soient la lutte contre la moyenne et la grande délinquance en premier lieu puis à la lutte contre les incivilités et la petite délinquance et également la lutte contre la drogue et les scènes de drogue.

Nous pouvons également dire que les répondants de la zone pilote ont constaté un changement d'attitude de la police. La population réagit donc aux changements d'attitude de la police. De plus, ce changement d'attitude de la police, soit une police plus présente, est vu d'une manière positive.

Améliorer la qualité de vie des citoyens n'implique pas nécessairement une forte réduction de la criminalité, mais en essayant de réduire les incivilités qui contribuent à augmenter le sentiment d'insécurité, la police peut jouer un rôle primordial grâce à une meilleure vision de la situation des incivilités

Enfin, pour conclure, le constat fait à partir des deux enquêtes nous permet d'affirmer qu'il a été judicieux de séparer les zones pilotes en sous-échantillons étant donné que les évolutions et les situations de base ne sont pas identiques partout. Le travail de la police devrait donc suivre une planification globale tout en laissant à chaque région la responsabilité de réadapter les objectifs généraux à sa situation particulière.

Une présence policière plus accrue est souvent demandée par la population qui voit cela d'une façon bénéfique. Par contre, si les contacts avec la police sont perçus de manière moins satisfaisante, cela est dû au « paradoxe » des contacts concernant la circulation routière. Paradoxe, car c'est l'incivilité qui touche le plus de monde et si la police s'en occupe, les gens qui ont des contacts à ce sujet sont moins satisfaits.

Finalement, les nombreux éléments de ce rapport montrent qu'il serait utile de réitérer cette expérience dans l'avenir, afin notamment de constater une évolution et deuxièmement afin de voir dès à présent de façon plus concrète quels éléments pourraient être perceptibles par la population et dès lors améliorer le questionnaire dans ce sens.

5. Annexes

5.1 Annexe 1 : Méthodologie

L'échantillon

Les différents échantillons du canton de Vaud faisant partie de cette étude comprennent les régions suivantes qui se distinguent en :

1 *Zone rurale*

- il s'agit de la zone rurale d'Echallens qui comprend tout le district à l'exception des villes d'Echallens et de Cugy ;

2 *Zones urbaines*

- l'agglomération de Morges qui comprend Morges, Chigny, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Préverenges, Saint-Prex, Tolochenaz, Vufflens-le-Château, Lully ;
- les villes d'Echallens et de Cugy ;
- la zone urbaine du district de Vevey, plus précisément Corseaux, Jongny, Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey);

3 *Zone périurbaine*

- la zone périurbaine du district de Vevey, à savoir Blonay, Chardonne, Corsier, St-Légier, Veytreaux et Villeneuve.

A l'intérieur de chaque région, les interviews ont été sélectionnées au hasard (sur la base de numéros de téléphone-voir « Prise d'information » ci-dessous). Les quotas de chacun des cinq sous-échantillons ont été contrôlés par sexe et âge.

La pondération

Chaque échantillon est représentatif d'un bassin de population de taille différente. Pour chacun d'entre eux pris séparément, il n'y a pas lieu d'utiliser de pondération étant donné qu'ils sont représentatifs d'une région précise. Cependant, l'établissement d'un échantillon plus conséquent, regroupement fort utile pour augmenter l'effectifs des sondés, exige une pondération en fonction du nombre de sondés par population représentée. Ainsi, l'échantillon de Echallens et Cugy, avec 250 interviews pour une

population de 6'273 habitants est fortement sur représenté par rapport à l'échantillon de la zone urbaine du district de Vevey qui ne contient 250 sondés pour 52'251 habitants.

Pour obtenir un échantillon représentatif de nos 5 régions, il faut donc donner à chaque sous-échantillon un poids relatif tenant compte du nombre d'interviews menés par rapport au nombre de personnes habitant la région concernée.

Ainsi, les résultats présentés dans ce rapport concernant un échantillon particulier n'ont pas lieu d'être pondérés. Seul les résultats concernant un regroupement de plusieurs sous-échantillons sont calculés sur la base de valeurs pondérées. Il s'agit donc des échantillons représentant les zones pilotes ensemble, de même que l'échantillon total, utilisé lors d'analyses plus spécifiques où les résultats de la région de contrôle n'affectent pas les résultats généraux.

Le questionnaire

Le questionnaire utilisé dans l'étude de 2005 est quasiment identique au questionnaire de 2002. Quelques ajustements au niveau des dates ont été bien sûr nécessaires. De plus, les questions sur le chapitre d'internet ayant apporté l'information escomptée en 2002 ont été supprimées afin de permettre le placement de quelques nouvelles questions d'actualité.

Le lecteur intéressé trouvera de plus amples renseignements sur la méthode des sondages de victimisation dans les publications suivantes:

- Killias M., Les Suisse face au crime, Grusch: Rüegger 1989, chap. 2 et 3
- van Dijk J., Killias M. & Mayhew P., Experiences with Crime across the World, Boston/Deventer: Kluwer 1990, chap. 1 et Annexe A
- Killias M., Précis de criminologie, Berne: Stämpfli 2001, chap. 2

La prise d'information

Pour chacun des 5 échantillons de l'étude, la région a été bien délimitée permettant d'obtenir une base de données des numéros de téléphone de la région. Sur la base de tous ces numéros, les numéros appelés ont été sélectionnés automatiquement et de manière aléatoire par le programme informatique de l'institut de sondage. Lors de chaque appel, l'enquêteur a d'abord procédé à un recensement des membres du ménage. Puis c'est le programme qui a choisi au hasard la personne, âgée de 16 ans au

moins, à interroger. Si cette personne était disponible, elle a été immédiatement interviewée, sinon l'institut a repris contact ultérieurement et à un moment convenu. Si toutes les personnes au foyer appartenaient à des catégories de répondants suffisamment représentées dans l'échantillon déjà sondé, l'institut a renoncé à interviewer et a cherché un autre foyer (sélectionné aléatoirement).

Ce procédé assure une sélection aléatoire des répondants à l'intérieur des foyers, tout en évitant qu'à la fin de l'étude, certaines catégories démographiques (par exemple les femmes entre 40 et 70 ans) se trouvent fortement sur-représentées. Les échantillons obtenus sont dès lors beaucoup plus « représentatifs », tout en restant strictement aléatoires. On évite ainsi les risques souvent importants d'une pondération fondée sur de petits échantillons de certaines catégories démographiques.

Le sondage par CATI

Tous les entretiens téléphoniques ont été réalisés par la méthode CATI (computer-assisted by telephone interview). Dans cette méthode, le questionnaire est entièrement informatisé et les enquêteurs travaillent devant un écran d'ordinateur sur lequel apparaissent les questions pertinentes à poser aux personnes interrogées.

La méthode CATI est particulièrement bien adaptée aux sondages de victimisation (Killias, 2001). En effet, la structure d'un sondage de victimisation est particulière : elle contient de nombreux filtres pour que l'individu non victimisé ne soit pas interrogé sur un délit dont il n'a pas été la victime. Grâce à l'assistance informatique, le filtrage se fait automatiquement et l'enquêteur ne doit pas s'en préoccuper. La prochaine question pertinente que l'enquêteur a à poser à l'interviewé apparaît à l'écran de l'ordinateur grâce à ce système.

Ce procédé assure normalement un taux élevé de réponses et permet de poser de nombreuses questions subsidiaires pour mieux cibler la victimisation. En outre, il réduit les erreurs qui pourraient être commises par les enquêteurs et garantit ainsi la fiabilité des résultats.

Les taux de refus

Le taux de refus est un élément souvent peu pris en considération par les non initiés aux recherches en sciences sociales. Or il ne faut pas omettre que si la majorité des personnes contactées ne participent pas à l'étude, les interviewés ne seront plus représentatifs de la population mais d'une partie qui est fortement préoccupée par le sujet du sondage. Il peut s'agir d'un biais non négligeable. Dans les

études de 2002 et de 2005, les taux de refus fluctuent aux environs d'un tiers des personnes contactées, taux très faible par rapport à la plus majorité des études.

Ainsi, dans ces deux études, une importance particulière a été portée à la minimisation du taux de refus. Un argumentaire a ainsi été distribué à chaque enquêteur dans le but de les familiariser avec les réponses possibles dans les situations de refus les plus fréquentes.

Le taux de refus peut être calculé de différentes manières ; nous en retiendrons deux

a) La manière la plus stricte consiste en la division du nombre de refus par le nombre d'interviews réalisées + les refus.

b) Partant de la constatation qu'en fin d'étude nous devons assurer le respect des quotas et qu'il arrive donc fréquemment que des quotas soient déjà pleins et que nous devons refuser d'interroger des interlocuteurs qui auraient été prêts à participer, on peut considérer qu'il faudrait ajouter ces personnes non sélectionnées au dénominateur lors du calcul du taux de refus.

Les taux de refus enregistrés lors de nos différentes études, représentés dans le graphique 6.1, sont très faibles et similaires.

Tableau 6.1 *Taux de refus calculés selon deux formules différentes pour les sondages de 2002 et de 2005*

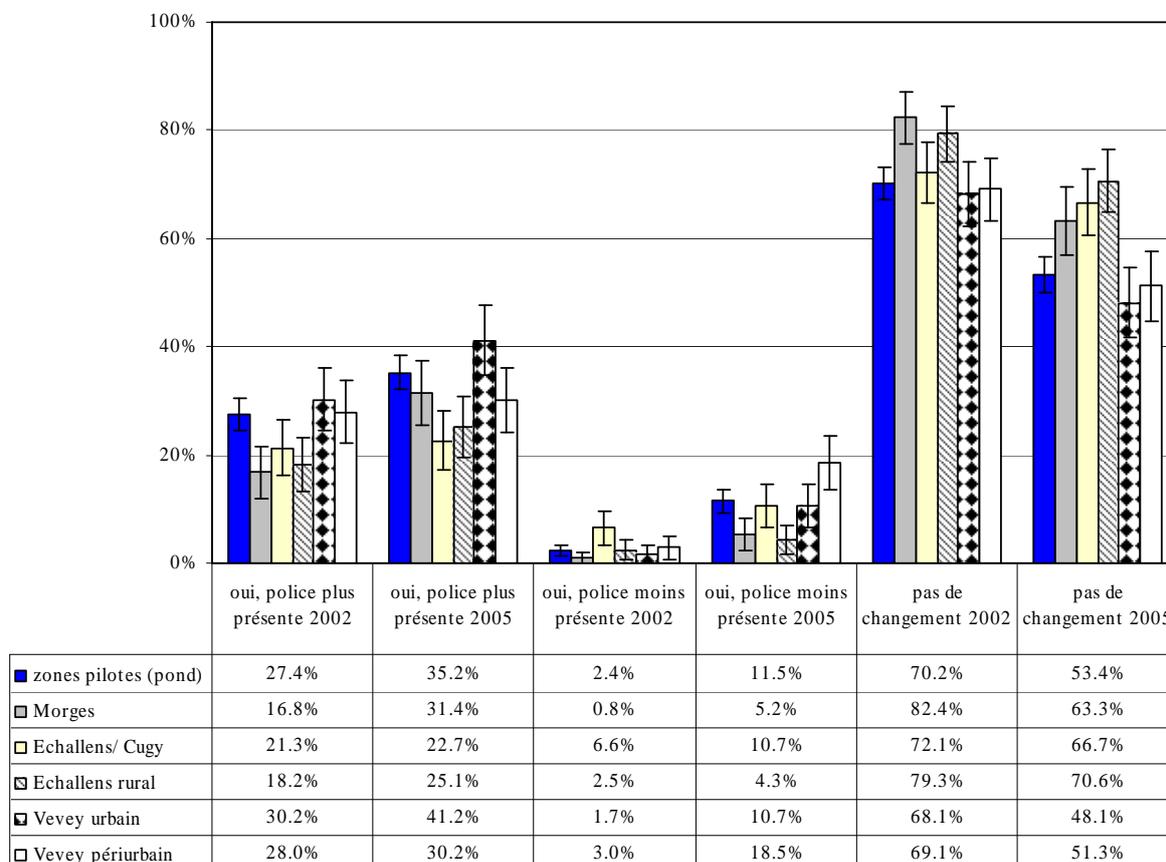
	Taux de refus (a)		Taux de refus (b)	
	2002	2005	2002	2005
Morges	34.0%	35.2 %	28.2%	30.5 %
Echallens/ Cugy	32.2%	35.2 %	26.0%	32.9 %
Zone rurale d'Echallens	36.2%	41.4 %	32.3%	37.2 %
Zone urbaine du district de Vevey	38.4%	38.4 %	28.5%	31.4 %
Zone périurbaine du district de Vevey	43.4%	38.6 %	33.6%	29.6 %
Total	37.1%	37.8 %	29.8%	32.3 %

5.2 Annexe 2 : Définitions des infractions dans le questionnaire de 2005

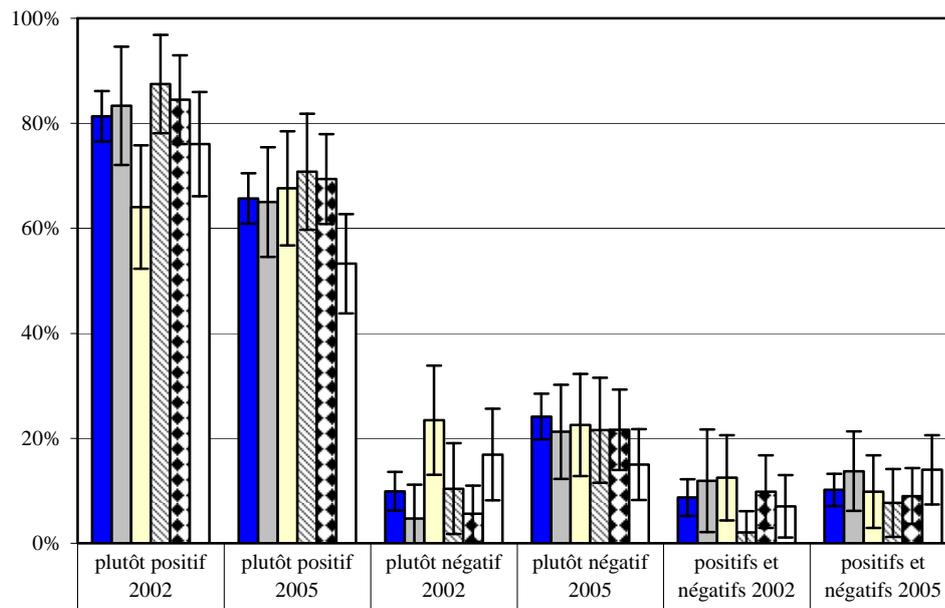
Vol de voiture	Au cours des 5 dernières années, vous-même ou un membre de votre ménage a-t-il eu sa voiture volée ?
Vol dans une voiture	Avez-vous, vous ou un membre de votre ménage, été victime, au cours des 5 dernières années, d'un vol de voiture, d'autoradio, d'une pièce de la voiture, telle qu'un rétroviseur ou une roue, ou d'autres choses qui avaient été laissées dans la voiture ?
Vandalisme (voiture)	Sans parler ici de vols, certaines parties de la (des) voiture(s) appartenant à votre ménage ont-elles déjà été volontairement endommagées (vandalisme) au cours des 5 dernières années ?
Vol de motocycles	Au cours des 5 dernières années, vous-même ou un membre de votre ménage a-t-il eu sa moto ou son scooter volé ?
Vol de bicyclettes	Au cours des 5 dernières années, vous-même ou un membre de votre ménage a-t-il eu sa bicyclette volée ?
Cambriolage	Au cours des 5 dernières années, quelqu'un s'est-il introduit dans votre habitation, votre résidence secondaire, votre garage, votre grenier ou votre cave par effraction ou sans autorisation pour y voler ou essayer d'y voler quelque chose ?
Cambriolage (tentative)	Avez-vous eu des indices, au cours des 5 dernières années, que quelqu'un a essayé de pénétrer dans votre habitation par effraction, mais sans succès? Par exemple, dommages aux serrures, portes, fenêtres, ou griffes autour des serrures ?
Délits contre la personne	Au cours des 5 dernières années, avez-vous été personnellement et physiquement agressé ou menacé dans le but de vous voler, de vous faire du mal, vous faire peur ou pour des raisons sexuelles ?
Vol de biens personnels	A côté des vols comprenant la violence, il y a beaucoup d'autres types de vols de biens personnels, tels que les actes de pickpocket ou les vols de porte-monnaie, portefeuille, vêtement, bijoux, équipements de sport, etc. Cela peut arriver au travail, à l'école, dans un bar, dans les transports en commun, sur la plage ou dans la rue. Au cours des 5 dernières années, avez-vous personnellement été victime d'un tel vol ?
Incivilités	Au cours des 5 dernières années, dans votre quartier habituel, avez-vous été dérangé par : a) les tapages nocturnes b) des problèmes de voisinage c) des chiens dangereux d) des problèmes de circulation (chauffard, circulation excessive, trop rapide dans votre quartier) e) des bandes de jeunes qui traînent dans la rue ?
Violence à l'école	Au cours des 5 dernières années, avez-vous constaté de problèmes de violence, de rackets dans l'école fréquentée par l'un de vos enfants ? <i>(Question posée au ménage ayant un enfant en âge de scolarité)</i>

5.3 Annexe 3 : Graphiques supplémentaires

Graphique 3.1b Taux de répondants à la question « Durant les deux dernières années, avez-vous remarqué un changement d'attitude de la part de la police dans votre district (plus de proximité, plus d'écoute) ? »



Graphique 3.2b Taux de répondants à la question « Les changements d'attitude de la police sont-ils plutôt positifs ou négatifs ? »



	plutôt positif 2002	plutôt positif 2005	plutôt négatif 2002	plutôt négatif 2005	positifs et négatifs 2002	positifs et négatifs 2005
■ zones pilotes (pond)	81.3%	65.7%	9.9%	24.1%	8.7%	10.2%
■ Morges	83.3%	65.0%	4.8%	21.3%	11.9%	13.8%
■ Echallens/ Cugy	64.1%	67.6%	23.4%	22.5%	12.5%	9.9%
■ Echallens rural	87.5%	70.8%	10.4%	21.5%	2.1%	7.7%
■ Vevey urbain	84.5%	69.4%	5.6%	21.6%	9.9%	9.0%
■ Vevey périurbain	76.1%	53.3%	16.9%	15.0%	7.0%	14.0%